

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

En application de l'article 18 de l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005



Réf dossier n° PM11042201



Type de bien : **Maison individuelle**

Adresse du bien :

527 LA PELINQUE

24480 URVAL

Donneur d'ordre

MR OU MME WRIGHT GERRY OU SUE
527 LA PELINQUE

24480 URVAL

Propriétaire

MR OU MME WRIGHT GERRY OU SUE
527 LA PELINQUE

24480 URVAL

Date de mission

11/04/2022

Opérateur

MR MINARD PHILIPPE

SARL SEGUIER

2 RUE GAMBETTA - 24000 PERIGUEUX Tel. - 05 53 05 83 18 ; Fax - 05 53 03 45 15
Email - contact@groupeexpertimmo.com ; N° Siret : 525 033 916

Sommaire

RAPPORT DE SYNTHÈSE	3
CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)	4
DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE	4
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	4
DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC	4
MÉTHODES D'INVESTIGATION	5
APPRECIATION SUR L'ÉTAT GÉNÉRAL DU BIEN OBJET DE LA MISSION	6
RELEVÉ DES MESURES	8
SYNTHÈSE DU RELEVÉ DES MESURES	17
NOTICE D'INFORMATION GÉNÉRALE	18
ANNEXE 1 - CROQUIS DE SITUATION	19
RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE	23
FICHE DE REPÉRAGE.....	23
DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE	25
DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC	25
CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION.....	26
PROCÉDURES DE PRÉLEVEMENT.....	27
FICHE DE REPERAGE.....	29
GRILLE(S) D'EVALUATION.....	34
ANNEXE 1 - PLANCHE DE REPERAGE USUEL	40
ANNEXE 2 - FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION.....	44
ÉTAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES	46
DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE	46
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	46
DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC	46
IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET DES PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ÉLÉMENTS INFESTÉS OU AYANT ÉTÉ INFESTÉS PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS	47
IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIÈCES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE VISITES ET JUSTIFICATION	49
IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ÉLÉMENTS QUI N'ONT PAS ÉTÉ EXAMINÉS ET JUSTIFICATION	49
MOYENS D'INVESTIGATION UTILISÉS	50
CONSTATATIONS DIVERSES	50
ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ	53
DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE	53
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	53
DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC	53
IDENTIFICATION DES APPAREILS.....	54
ANOMALIES IDENTIFIÉES	54
IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIÈCE ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE CONTRÔLÉS ET MOTIFS.....	54
CONSTATATIONS DIVERSES	54
ACTIONS DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI.....	55
ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ	57
DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES	57
IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE	57
IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR	57
CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ..	58
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	58
EXPLICITATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS	63
ANOMALIES IDENTIFIÉES	63
ANNEXES	66
ATTESTATION(S) DE CERTIFICATION.....	66
ATTESTATION SUR L'HONNEUR	68
ATTESTATION D'ASSURANCE	69

RAPPORT DE SYNTHESE

Les présentes conclusions sont indiquées à titre d'information. Seuls les rapports réglementaires complets annexes comprises pourront être annexés à l'acte authentique.

Date d'intervention : **11/04/2022**

Opérateur : **MR MINARD PHILIPPE**

Localisation de l'immeuble		Propriétaire
Type : Maison individuelle	Etage : na	Civilité : MR OU MME
Adresse : 527 LA PELINQUE	N° lot(s) : na	Nom : WRIGHT GERRY OU SUE
	Lots divers : na	Adresse : 527 LA PELINQUE
Code postal : 24480	Section cadastrale : na	
Ville : URVAL	N° parcelle(s) : na	Code postal : 24480
	N° Cave : na	Ville : URVAL

* na=non affecté

CONSTAT DE PRESENCE D'AMIANTE

(Article R.1334-24 du Code de la Santé Publique; Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 ; norme NF X 46-020)

Conclusion :

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB

(Article L. 1334-5 à L. 1334-10 et R. 1334-10 à R. 1334-12 du Code de la Santé Publique ; norme NF X 46-030)

Conclusion :

Le constat de risque d'exposition au plomb a révélé la présence de revêtements non dégradés contenant du plomb.

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

(Selon l'arrêté du 7 mars 2012 - Norme NF P 03-201)

Conclusion :

Présence d'indices d'infestation de termites souterrains (Termites vivants).

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Etiquette : F / F (voir recommandations)

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Confère ERP ci joint

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE GAZ

(Norme NF P45-500)

Anomalie(s) de type : A2, A1

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

(Fascicule de documentation NF C 16-600)

Présence d'anomalie(s).

Le présent document ne constitue qu'une note de synthèse provisoire. Elle ne pourra en aucun cas se substituer aux rapports réglementaires complets annexes comprises et ne peut être produite qu'à titre indicatif. Elle ne pourra être valablement annexée à l'acte authentique de vente du bien concerné.

Signature opérateur :

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP) AVANT VENTE

Article L. 1334-5 à L. 1334-10 et R. 1334-10 à R. 1334-12 du Code de la Santé Publique; CREP réalisé en application de l'article L. 1334-6 du même code; arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, norme NF X 46-030.

Réf dossier n° PM11042201

A – Désignation de l'immeuble		
LOCALISATION DE L'IMMEUBLE	PROPRIETAIRE	OCCUPATION
Adresse : 527 LA PELINQUE Code postal : 24480 Ville : URVAL Type de bien : Maison individuelle Année de construction : Antérieure à 1949	Qualité : MR OU MME Nom : WRIGHT GERRY OU SUE Adresse : 527 LA PELINQUE Code postal : 24480 Ville : URVAL	L'occupant est: le propriétaire Présence d'enfants : NON

B – Désignation du donneur d'ordre	
IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	MISSION
Qualité : MR OU MME Nom : WRIGHT GERRY OU SUE Adresse : 527 LA PELINQUE Code postal : 24480 Ville : URVAL	Date de mission : 11/04/2022 Date d'émission du rapport : 11/04/2022 Documents remis : Aucun document technique fourni Accompagnateur : Agence Immobilière

C – Désignation de l'opérateur de diagnostic	
IDENTITE DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL SEGUIER Nom : MR MINARD PHILIPPE Adresse : 2 RUE GAMBETTA Code postal : 24000 Ville : PERIGUEUX N° de siret : 525 033 916 Signature : 	Certificat de compétence délivrée par : BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE Adresse : Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle 92937 Paris-la-Défence CEDEX Le : 16/05/2021 N° certification : 10728460 Cie d'assurance : AXA FRANCE IARD N° de police d'assurance : 6930372704 Date de validité : 31/12/2022 Référence réglementaire spécifique utilisée : Norme NF X 46-030

APPAREIL A FLUORESCENCE X UTILISÉ	
Modèle : FEnX	N° de série de l'appareil : 2-0337
Date de chargement de la source : 19/02/2019	Nature du radionucléide :
Activité à cette date : 850 MBq	

Conclusion :

Le constat de risque d'exposition au plomb a révélé la présence de revêtements non dégradés contenant du plomb.

169 unités de diagnostic	0,59% non classées	80,47% de classe 0	0,00% de classe 1	18,93% de classe 2	0,00% de classe 3
--------------------------	--------------------	--------------------	-------------------	--------------------	-------------------

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Nombre total de pages du rapport : 19

Dossier n°: PM11042201

4/69

SARL SEGUIER

2 RUE GAMBETTA - 24000 PERIGUEUX Tel. – 05 53 05 83 18 ; Fax - 05 53 03 45 15

Email – contact@groupeexpertimmo.com ; N° Siret : 525 033 916

SOMMAIRE

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE.....	4
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	4
DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC.....	4
METHODES D'INVESTIGATION.....	5
APPRECIATION SUR L'ETAT GENERAL DU BIEN OBJET DE LA MISSION.....	6
RELEVÉ DES MESURES.....	8
SYNTHÈSE DU RELEVÉ DES MESURES.....	17
NOTICE D'INFORMATION GÉNÉRALE.....	18
ANNEXE 1 - CROQUIS DE SITUATION.....	19

D – METHODES D'INVESTIGATION

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Le présent constat est réalisé en application de l'article L. 1334-6, et porte uniquement sur les revêtements privatifs du logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...). Lorsque le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (y compris par exemple, la partie extérieure des portes palières).

Les mesures effectuées sur les unités de diagnostics sont réalisées à l'aide d'un analyseur portable permettant de détecter le plomb éventuellement présent dans les différents revêtements. Conformément à la réglementation en vigueur, l'utilisateur de cet appareil a obtenu une autorisation de détention régulière délivrée par la DGSNR (Direction Générale de la Sécurité Nucléaire et de la Radioprotection). Le présent constat ne comprend pas la mise en oeuvre de méthodes destructives, ni la dépose d'éléments de la construction ou d'habillage ou le déplacement de mobilier. Un prélèvement du revêtement pour analyse chimique est effectué lorsque la mesure est impossible (éléments difficiles d'accès pour l'appareil, surfaces insuffisamment planes ou forte rugosité) ou non concluante au regard de la précision de l'appareil ou éventuellement lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2mg/cm².

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par l'opérateur conformément à la norme NF X 46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb».

Analyseur utilisé

APPAREIL A FLUORESCENCE X			
Nom du fabricant de l'appareil	FEnX 2-0337		
Autorisation ASN (DGSNR)	N° : T240246	Date d'autorisation : 04/11/2020	
	Date de fin de validité de l'autorisation : 03/11/2025		
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	JEAN PHILIPPE MESTRE		
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	JEAN PHILIPPE MESTRE		
Fabricant de l'étalon		n° NIST de l'étalon	
Concentration	mg/cm ²	Incertitude	mg/cm ²
Vérification de la justesse de l'appareil en début du CREP	Date : 11/04/2022	n° de la mesure	0
		concentration	1 mg/cm ²
Vérification de la justesse de l'appareil en fin du CREP	Date : 11/04/2022	n° de la mesure	376
		concentration	1 mg/cm ²
Vérification de la justesse de l'appareil si une remise sous tension a lieu	Date : Sans objet	n° de la mesure	
		concentration	mg/cm ²

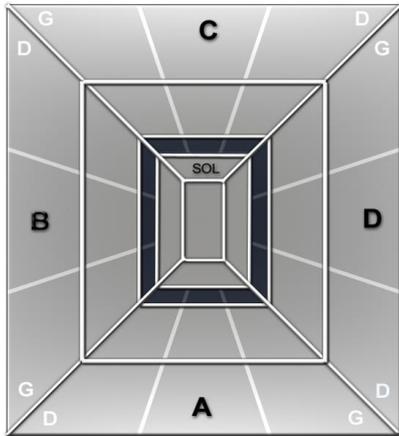
Laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	ITGA
Nom du contact	Sans objet
Coordonnées	BAT A - BAT R - RUE DE LA TERRE ADELIE 35768 SAINT GREGOIRE CEDEX
Référence du rapport d'essai	Sans objet
Date d'envoi des prélèvements	Sans objet
Date de réception des résultats	Sans objet

E – Appréciation sur l'état général du bien objet de la mission

RISQUES DE SATURNISME INFANTILE	
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	NON
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	NON
SITUATIONS DE DEGRADATION DU BATI	
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	NON
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	NON
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	NON

SCHEMA TYPE DE LA PIECE



Mur A : Mur d'accès au local
Mur B : Mur gauche
Mur C : Mur du fond
Mur D : Mur droit

Abréviations : G=gauche, D=droite, H=Haut, B=bas, Int=intérieur, Ext=extérieur Fen=fenêtre M=milieu

La zone plafond est indiquée en clair sur le croquis de situation.

Abréviations :

Cla : classement

NV : Non visible

ND : Non dégradé

EU : Etat d'usage

DE : Dégradé

int=intérieur ext=extérieur D=droit G=gauche Fen=fenêtre M=milieu P=porte

1 Fenêtre1 : fenêtre la plus à gauche sur le pan de mur mentionné.

1 Fenêtre2 : 2^e mesure sur la fenêtre la plus à gauche

1 Porte1 : idem

non visible : si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible

état d'usage : c'est-à-dire présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, microfissures ...) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles

dégradé : c'est-à-dire présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvérencence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

F – Relevé des mesures

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
Calibrage début										
0						POS	1			

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
RDC SALON										
1	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
2	A	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,5		0	
3	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
4	B	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,1		0	
5	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
6	C	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,3		0	
7	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
8	D	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,2		0	
9		plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0		0	
10		plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0		0	
11	A	huisserie1 porte ext	Bois	Peinture		NEG	0,7		0	
12	A	huisserie2 porte ext	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
13	A	porte1 ext	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,1		0	
14	A	porte2 ext	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,1		0	
15	A	huisserie1 porte int	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
16	A	huisserie2 porte int	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
17	A	porte1 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,4		0	
18	A	porte2 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,1		0	
19	D	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
20	D	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
21	D	porte1	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,4		0	
22	D	porte2	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,1		0	
23	A	volet1 ext	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
24	A	volet2 ext	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
25	A	volet1 int	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
26	A	volet2 int	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
27	A	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	POS	2,9	microfissures EU	2	
29	A	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	POS	2,2	microfissures EU	2	
31	B	volet1 ext	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
32	B	volet2 ext	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
33	B	volet1 int	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
34	B	volet2 int	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
35	B	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	POS	1,8	microfissures EU	2	
37	B	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	POS	2	microfissures EU	2	
39	C	volet1 ext	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
40	C	volet2 ext	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
41	C	volet1 int	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
42	C	volet2 int	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
43	C	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	POS	3	microfissures EU	2	
45	C	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	POS	3,1	microfissures EU	2	

47	D	volet1 ext	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
48	D	volet2 ext	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
49	D	volet1 int	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
50	D	volet2 int	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
51	D	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Gauche	NEG	0,5		0	
52	D	Fenêtre2 int	Bois	Peinture	Gauche	NEG	0,4		0	
53	D	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Gauche	NEG	0,3		0	
54	D	Fenêtre2 ext	Bois	Peinture	Gauche	NEG	0,4		0	
55	B	marche1	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
56	B	marche2	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
57	B	limon1	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
58	B	limon2	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
59	B	contre marche1	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
60	B	contre marche2	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
61	B	barreau1	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
62	B	barreau2	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
63	B	crémaillère1	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
64	B	crémaillère2	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
65	B	main courante2	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
66	B	main courante1	Bois	Verni		NEG	0,3		0	
67	B	balustre1	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
68	B	balustre2	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
Nombre total d'UD			30	Nbre d'unités de classe 3		0	Pourcentage de classe 3		0%	

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
RDC SALLE SÉJOUR										
69	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
70	A	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,5		0	
71	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
72	B	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,4		0	
73	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
74	C	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,3		0	
75	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
76	D	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,5		0	
77	E	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
78	E	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,2		0	
79	F	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
80	F	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,3		0	
81		plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0		0	
82		plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0		0	
83	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
84	A	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
85	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,2		0	
86	A	porte2	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,3		0	
87	D	embrasure1 porte	Platre	Peinture		NEG	0,7		0	
88	D	embrasure2 porte	Platre	Peinture		NEG	0,4		0	
89	E	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
90	E	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
91	E	porte1	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,1		0	
92	E	porte2	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,4		0	
93	F	contre marche1	Bois	Verni		NEG	0,7		0	
94	F	contre marche2	Bois	Verni		NEG	0,1		0	
95	F	barreau1	Bois	Verni		NEG	0,7		0	
96	F	barreau2	Bois	Verni		NEG	0,2		0	

97	F	limon1	Bois	Verni		NEG	0,4		0	
98	F	limon2	Bois	Verni		NEG	0,4		0	
99	F	marche1	Bois	Verni		NEG	0,1		0	
100	F	marche2	Bois	Verni		NEG	0,1		0	
101	F	main courante1	Bois	Verni		NEG	0		0	
102	F	main courante2	Bois	Verni		NEG	0		0	
103	F	balustre1	Bois	Verni		NEG	0,7		0	
104	F	balustre2	Bois	Verni		NEG	0,5		0	
105	F	plinthe1	Bois	Verni		NEG	0,1		0	
106	F	plinthe2	Bois	Verni		NEG	0,2		0	
107	B	volet1 ext	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
108	B	volet2 ext	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
109	B	volet1 int	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
110	B	volet2 int	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
111	B	Fenêtre1 int	Bois	Verni	Centre	NEG	0,5		0	
112	B	Fenêtre2 int	Bois	Verni	Centre	NEG	0,5		0	
113	B	Fenêtre1 ext	Bois	Verni	Centre	NEG	0,1		0	
114	B	Fenêtre2 ext	Bois	Verni	Centre	NEG	0,3		0	
115	C	volet1 ext	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
116	C	volet2 ext	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
117	C	volet1 int	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
118	C	volet2 int	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
119	C	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	POS	3,3	microfissures EU	2	
121	C	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	POS	3,4	microfissures EU	2	
Nombre total d'UD			25	Nbre d'unités de classe 3		0	Pourcentage de classe 3		0%	

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
RDC CUISINE										
123	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
124	A	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,1		0	
125	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
126	B	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,5		0	
127	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
128	C	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,2		0	
129	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
130	D	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,1		0	
131		plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0		0	
132		plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0		0	
133	A	embrasure1 porte	Platre	Peinture		NEG	0		0	
134	A	embrasure2 porte	Platre	Peinture		NEG	0		0	
135	B	volet1 ext	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
136	B	volet2 ext	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
137	B	volet1 int	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
138	B	volet2 int	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
139	B	Fenêtre1 int	Bois	Verni	Centre	NEG	0,2		0	
140	B	Fenêtre2 int	Bois	Verni	Centre	NEG	0,2		0	
141	B	Fenêtre1 ext	Bois	Verni	Centre	NEG	0,2		0	
142	B	Fenêtre2 ext	Bois	Verni	Centre	NEG	0,2		0	
143	D	volet1 ext	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
144	D	volet2 ext	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
145	D	volet1 int	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
146	D	volet2 int	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
147	D	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	POS	2	microfissures EU	2	
149	D	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	POS	2,3	microfissures EU	2	

Nombre total d'UD	12	Nbre d'unités de classe 3	0	Pourcentage de classe 3	0%
-------------------	----	---------------------------	---	-------------------------	----

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm ²	Nature dégradat°	Classe	observat°
RDC DÉBARRAS										
151	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
152	A	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,4		0	
153	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
154	B	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,2		0	
155	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
156	C	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,5		0	
157	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
158	D	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,3		0	
159		plafond	Bois	Peinture		NEG	0		0	
160		plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0,2		0	
161	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
162	A	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
163	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,5		0	
164	A	porte2	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,1		0	
Nombre total d'UD	8	Nbre d'unités de classe 3	0	Pourcentage de classe 3	0%					

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm ²	Nature dégradat°	Classe	observat°
RDC PIÈCE ANNEXE										
165	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
166	A	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,1		0	
167	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
168	B	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,3		0	
169	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
170	C	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,1		0	
171	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
172	D	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,1		0	
173		plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0		0	
174		plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0		0	
372	A	porte1 ext	Bois	Verni	Centre	NEG	0,8		0	
373	A	porte2 ext	Bois	Verni	Centre	NEG	0,7		0	
374	A	porte1 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,4		0	
375	A	porte2 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,5		0	
x										Velux Bois
Nombre total d'UD	8	Nbre d'unités de classe 3	0	Pourcentage de classe 3	0%					

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm ²	Nature dégradat°	Classe	observat°
1ER ÉTAGE PALIER 1										
177	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
178	A	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,1		0	
179	A	plinthe	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
180	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
181	B	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,2		0	
182	B	plinthe	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
183	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
184	C	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,5		0	
185	C	plinthe	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
186	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
187	D	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,2		0	
188	D	plinthe	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
189	E	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
190	E	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,3		0	
191	E	plinthe	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
192	F	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
193	F	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,3		0	
194	F	plinthe	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
195		plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0		0	

196		plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0		0	
197	C	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
198	C	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
199	C	porte1	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,5		0	
200	C	porte2	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,4		0	
201	E	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
202	E	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
203	E	porte1	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,2		0	
204	E	porte2	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,2		0	
205	F	huisserie1 porte	Bois	Peinture		POS	10	traces de chocs EU	2	
207	F	porte1	Bois	Peinture	Centre	POS	10,3	traces de chocs EU	2	
209	A	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	POS	1,9	microfissures EU	2	
211	A	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	POS	1,9	microfissures EU	2	
Nombre total d'UD			16	Nbre d'unités de classe 3		0	Pourcentage de classe 3		0%	

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
1ER ÉTAGE CHAMBRE 1										
213	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
214	A	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,3		0	
215	A	plinthe	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
216	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
217	B	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,5		0	
218	B	plinthe	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
219	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
220	C	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,1		0	
221	C	plinthe	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
222	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
223	D	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,5		0	
224	D	plinthe	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
225		plafond	Bois	Peinture		NEG	0		0	
226		plafond	Bois	Peinture		NEG	0		0	
227	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
228	A	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
229	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,5		0	
230	A	porte2	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,2		0	
231	D	volet1 ext	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
232	D	volet2 ext	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
233	D	volet1 int	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
234	D	volet2 int	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
235	D	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	POS	2	microfissures EU	2	
237	D	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	POS	2,2	microfissures EU	2	
Nombre total d'UD			11	Nbre d'unités de classe 3		0	Pourcentage de classe 3		0%	

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
1ER ÉTAGE DRESSING										
239	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
240	A	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,1		0	

241	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
242	B	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,2		0	
243	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
244	C	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,3		0	
245	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
246	D	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,4		0	
247		plafond	Bois	Peinture		NEG	0		0	
248		plafond	Bois	Peinture		NEG	0		0	
249	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
250	A	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
251	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,2		0	
252	A	porte2	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,5		0	
Nombre total d'UD			7	Nbre d'unités de classe 3		0	Pourcentage de classe 3			0%

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
1ER ÉTAGE SALLE D'EAU/WC										
253	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
254	A	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,1		0	
255	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
256	B	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,4		0	
257	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
258	C	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,4		0	
259	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
260	D	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,2		0	
261	E	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
262	E	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,5		0	
263	F	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
264	F	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,1		0	
265		plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0		0	
266		plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0		0	
267	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
268	A	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
269	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,2		0	
270	A	porte2	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,5		0	
271	C	volet1 ext	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
272	C	volet2 ext	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
273	C	volet1 int	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
274	C	volet2 int	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
275	C	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	POS	3,5	microfissures EU	2	
277	C	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	POS	3,6	microfissures EU	2	
Nombre total d'UD			12	Nbre d'unités de classe 3		0	Pourcentage de classe 3			0%

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
1ER ÉTAGE CHAMBRE 2										
279	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
280	A	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,2		0	
281	A	plinthe	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
282	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
283	B	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,3		0	
284	B	plinthe	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
285	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
286	C	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,2		0	
287	C	plinthe	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
288	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
289	D	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,5		0	
290	D	plinthe	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	

expertimmo

diagnostics

291		plafond	Bois	Peinture		NEG	0		0	
292		plafond	Bois	Peinture		NEG	0		0	
293	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		POS	10	traces de chocs EU	2	
295	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	POS	10,2	traces de chocs EU	2	
297	B	volet1 ext	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
298	B	volet2 ext	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
299	B	volet1 int	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
300	B	volet2 int	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
301	B	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	POS	2,4	microfissure s EU	2	
303	B	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	POS	2,2	microfissure s EU	2	
305	D	volet1 ext	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
306	D	volet2 ext	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
307	D	volet1 int	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
308	D	volet2 int	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
309	D	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	POS	2,6	microfissure s EU	2	
311	D	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	POS	2,4	microfissure s EU	2	
Nombre total d'UD			14	Nbre d'unités de classe 3		0	Pourcentage de classe 3			0%

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
1ER ÉTAGE PALIER 2										
313	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
314	A	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,2		0	
315	A	plinthe	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
316	B	mur haut	Bois	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
317	B	mur bas	Bois	Peinture	<1m.	NEG	0,5		0	
318	B	plinthe	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
319	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
320	C	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,2		0	
321	C	plinthe	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
322	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
323	D	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,3		0	
324	D	plinthe	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
325		plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0		0	
326		plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0		0	
327	D	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
328	D	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
329	D	porte1	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,5		0	
330	D	porte2	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,3		0	
331	B	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	POS	1,6	microfissure s EU	2	
333	B	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	POS	1,7	microfissure s EU	2	
Nombre total d'UD			10	Nbre d'unités de classe 3		0	Pourcentage de classe 3			0%

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
1ER ÉTAGE CHAMBRE 3										
335	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
336	A	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,5		0	
337	A	plinthe	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	

Dossier n°: PM11042201

14/69

SARL SEGUIER

2 RUE GAMBETTA - 24000 PERIGUEUX Tel. - 05 53 05 83 18 ; Fax - 05 53 03 45 15

Email - contact@groupeexpertimmo.com ; N° Siret : 525 033 916

338	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
339	B	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,2		0	
340	B	plinthe	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
341	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
342	C	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,4		0	
343	C	plinthe	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
344	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
345	D	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,1		0	
346	D	plinthe	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
347		plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0		0	
348	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
349	A	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
350	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,2		0	
351	A	porte2	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,3		0	
352	B	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	POS	1,8	microfissures EU	2	
354	B	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	POS	1,8	microfissures EU	2	
356	D	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	POS	2,2	microfissures EU	2	
358	D	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	POS	2,3	microfissures EU	2	
360	C	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	POS	2	microfissures EU	2	
362	C	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	POS	2,1	microfissures EU	2	
364	D	volet1 ext	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
365	D	volet2 ext	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
366	D	volet1 int	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
367	D	volet2 int	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
368	B	volet1 ext	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
369	B	volet2 ext	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
370	B	volet1 int	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
371	B	volet2 int	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
Nombre total d'UD			16	Nbre d'unités de classe 3		0	Pourcentage de classe 3		0%	

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
Calibrage fin										
376						POS	1			

Les n° de mesures commençant par la lettre P correspondent à des prélèvements.
Leur concentration est exprimée en mg/g, le seuil positif est de 1.5 mg/g

RESPONSABILITE DU PROPRIETAIRE SUR LA PRESENCE EVENTUELLE DE PLOMB DANS LES PARTIES COMMUNES

En sus du présent rapport, afin que le propriétaire vendeur soit exonéré de la garantie de vices cachés que pourrait constituer la présence de revêtements contenant du plomb à une concentration > 1mg/cm² dans les parties communes, il doit impérativement fournir à l'acquéreur un « Constat des Risques d'Exposition au Plomb » (CREP) portant sur les parties communes. Lorsque le bien ne fait pas partie d'un ensemble immobilier comprenant des parties communes, il n'y a pas lieu de prendre en compte cette remarque.

Durée de validité

Si le présent constat révèle la présence de revêtements contenant du plomb avec une concentration supérieure à 1mg/cm², il doit avoir été établi depuis moins d'un an à la date de toute promesse unilatérale de vente ou d'achat ou de contrat réalisant ou constatant la vente d'un immeuble et moins de six ans à la date de signature de tout nouveau contrat de location. Passé ce délai, le constat devra être actualisé.

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement et avec l'autorisation écrite préalable de son auteur.

Tous les locaux ont été visités :

OUI NON

Liste des locaux visités : Salon, Salle séjour, Cuisine, Débarras, Pièce annexe, Palier 1, Chambre 1, Dressing, Salle d'eau/WC, Chambre 2, Palier 2, Chambre 3

Locaux et parties de l'immeuble bâti non visités

Local ou partie de l'immeuble bâti	Motif
Néant	Néant

G – SYNTHÈSE DU RELEVÉ DES MESURES

Nombre total d'unités de diagnostic : 169

Pourcentage respectif des unités de diagnostic de classe 0, 1, 2 et 3 par rapport au nombre total d'unités de diagnostic :

Concentration en plomb	Type de dégradation	Classement	% des unités de diagnostic
< 1 mg/cm ² (ou < 1,5 mg/g)		0	80%
>= 1 mg/cm ² (ou >= 1,5 mg/g)	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1	0%
	Etat d'usage (EU)	2	19%
	Dégradé (DE)	3	0%

Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	169	1	136	0	32	0
%	100,00 %	0,59 %	80,47 %	0,00 %	18,93 %	0,00 %

Recommandations au propriétaire

Il est rappelé au propriétaire du bien l'intérêt de veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les peintures au plomb afin d'éviter leur dégradation future. Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

NOTICE D'INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES RISQUES LIÉS A LA PRÉSENCE DE REVÊTEMENTS CONTENANT DU PLOMB

(conformément à l'annexe 2 de l'arrêté du 19 août 2011)

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**

la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- A. Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- B. Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- C. Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- D. Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- E. Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- F. Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- G. Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.**

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales des territoires, des agences régionales de la santé ou des services communaux d'hygiène et de santé, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

DATE DU RAPPORT : **11/04/2022**

OPERATEUR : **MR MINARD PHILIPPE**

CACHET

expertimmo
2 Rue Gambetta
24000 PERIGUEUX
T. 05 53 05 83 18
contact@groupeexpertimmo.com

SIGNATURE



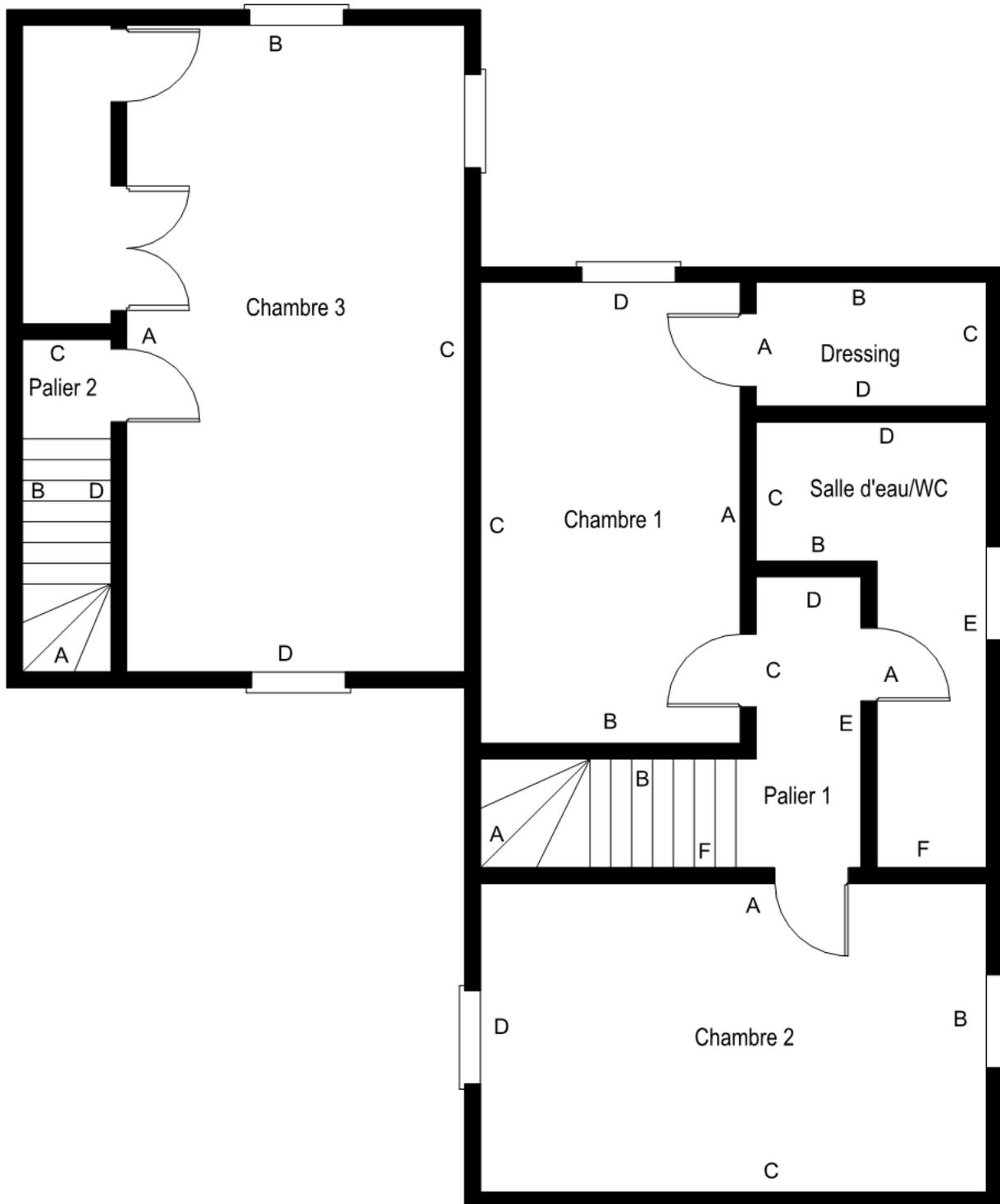
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle 92937 Paris-la-Défence CEDEX).**

ANNEXE 1 - CROQUIS DE SITUATION



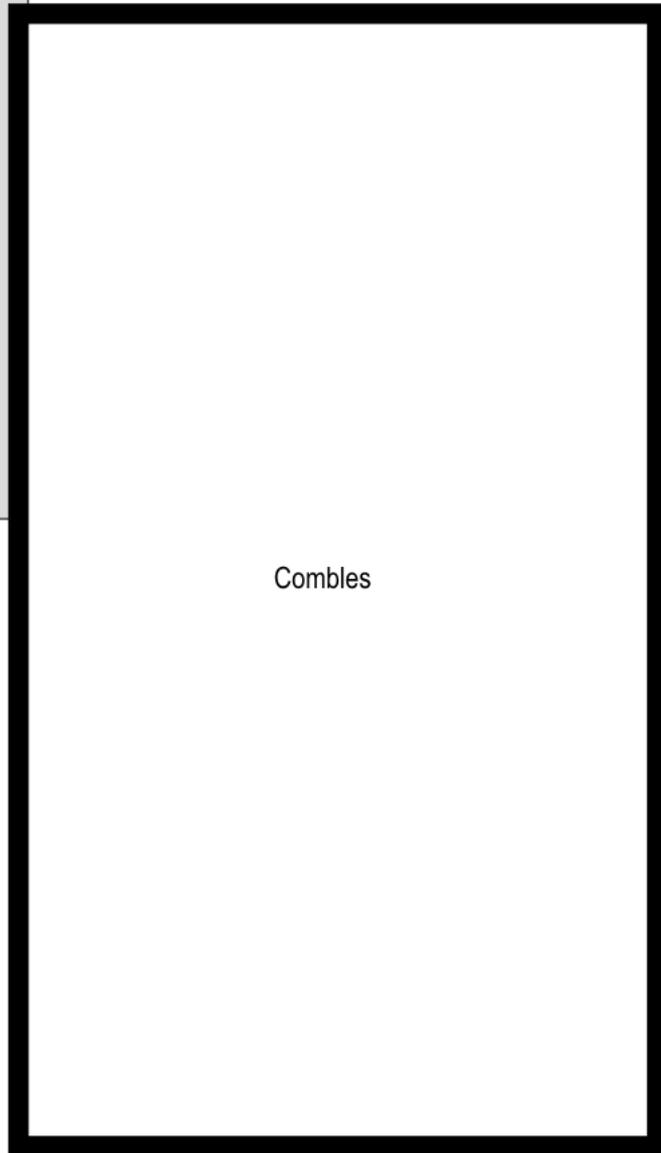
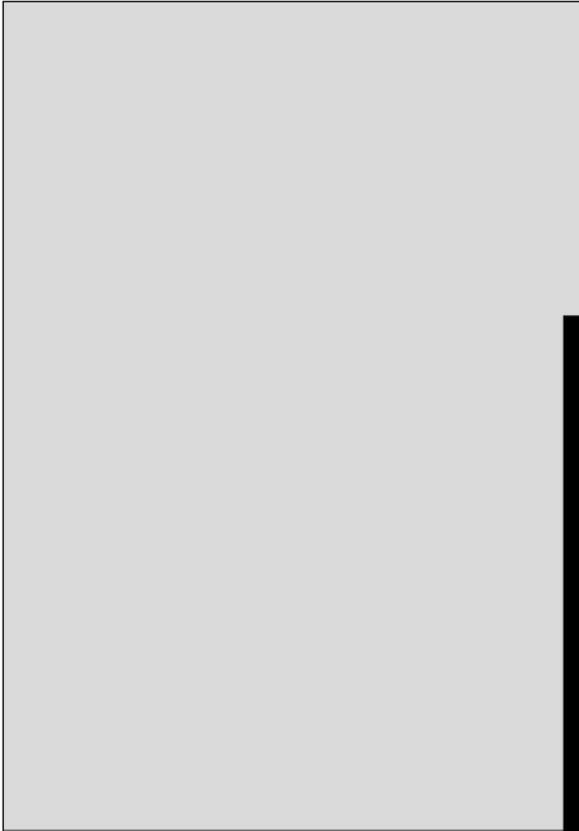
CROQUIS DE SITUATION		Référence	Opérateur	Niveau	Rdc	1/4
Propriétaire	MR OU MME WRIGHT GERRY OU SUE	PM11042201	MR MINARD PHILIPPE	Adresse		
			527 LA PELINQUE 24480 URVAL			

Rdc



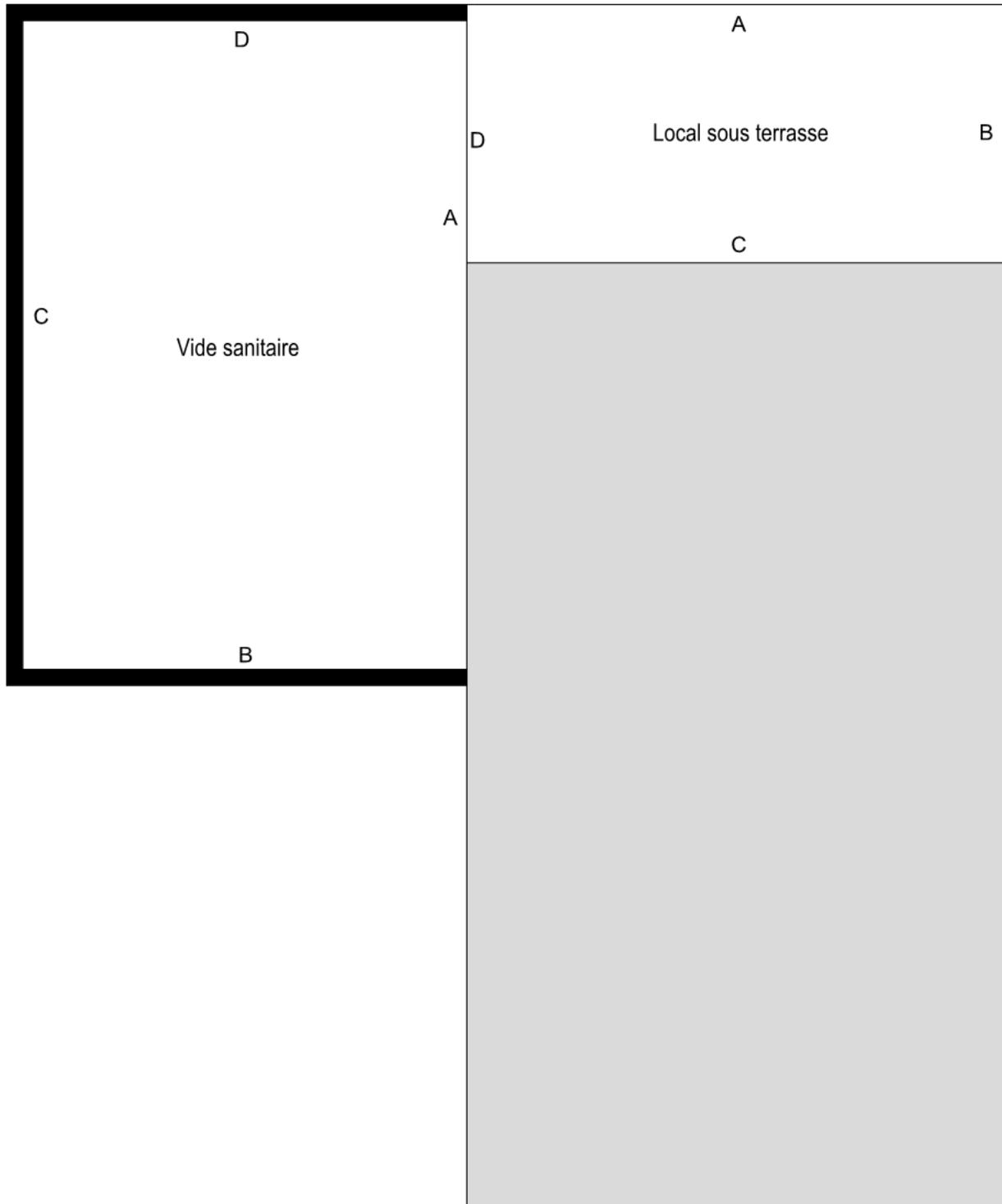
CROQUIS DE SITUATION		Référence	Opérateur	Niveau	1er étage	2/4
Propriétaire	MR OU MME WRIGHT GERRY OU SUE	PM11042201	MR MINARD PHILIPPE	Adresse		
527 LA PELINQUE 24480 URVAL						

1er étage



CROQUIS DE SITUATION		Référence PM11042201	Opérateur MR MINARD PHILIPPE	Niveau 2e étage	3/4
Propriétaire MR OU MME WRIGHT GERRY OU SUE			Adresse 527 LA PELINQUE 24480 URVAL		

2e étage



CROQUIS DE SITUATION		Référence	Opérateur	Niveau	Rdj	4/4
Propriétaire	MR OU MME WRIGHT GERRY OU SUE	PM11042201	MR MINARD PHILIPPE	Adresse		
		527 LA PELINQUE 24480 URVAL				

Rdj

CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE ISSUES DU REPERAGE

RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI

Selon les prescriptions de la norme NF X 46-020 du 5 août 2017 relatif au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.
En application de l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique, de l'article R. 1334-15
du décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 26 juin 2013 modifiant les arrêtés du 12 décembre 2012 listes A et B,
des articles R 1334-20 et R 1334-21

CONCLUSION

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Partie de composant à vérifier	Localisation	Prélèvement ou repérage	Critère de décision	Conclusion	Evaluation	Obligation (O) Recommandation (R)
1-Conduits						
Conduits	Salle séjour	Repérage	Jugement personnel	Présence d'amiante	EP	R : Evaluation périodique
2-Conduits						
Conduits	Cuisine	Repérage	Jugement personnel	Présence d'amiante	EP	R : Evaluation périodique
3-Conduits						
Conduits	Débaras	Repérage	Jugement personnel	Présence d'amiante	EP	R : Evaluation périodique
4-Parois verticales						
Fibres ciment	Local sous terrasse	Repérage	Jugement personnel	Présence d'amiante	EP	R : Evaluation périodique
5-Conduits						
Conduits	Local sous terrasse	Repérage	Jugement personnel	Présence d'amiante	EP	R : Evaluation périodique
6-Conduits						
Conduits	Vide sanitaire	Repérage	Jugement personnel	Présence d'amiante	EP	R : Evaluation périodique

Voir liste exhaustive et localisation des matériaux amiantés dans la fiche de repérage de ce rapport.

- **Sur décision de l'opérateur (jugement personnel)**

✓ INFORMATION IMPORTANTE A L'ATTENTION DU PROPRIETAIRE

Il est rappelé au propriétaire la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

TOUS LES LOCAUX OBJETS DE LA MISSION ONT ETE VISITES

O U I

Dispositions transitoires et finales Extrait(s) du Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011

Art. 4. – I. – Les repérages des flocages, calorifugeages et faux plafonds réalisés préalablement à la date d'entrée en vigueur du présent décret en application des dispositions de l'article R. 1334-15 du code de la santé publique dans sa rédaction antérieure au présent décret tiennent lieu du repérage de matériaux ou produits de la liste A exigé par les articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du même code dans leur rédaction issue de l'article 1er du présent décret.

II. – Les matériaux de la liste B n'ayant pas fait l'objet d'un repérage préalablement à la date d'entrée en vigueur du présent décret font l'objet d'un repérage complémentaire effectué :

- 1° Pour la réalisation de l'état mentionnant la présence ou l'absence de produits contenant de l'amiante mentionné à l'article R. 1334-29-9 du présent décret, lors de la prochaine vente ;
- 2° En cas de présence de matériaux ou produits de la liste A à la date d'entrée en vigueur du présent décret, en même temps que la prochaine évaluation de leur état de conservation ;
- 3° Dans les autres cas, avant tous travaux réalisés à titre gratuit ou onéreux, ayant pour conséquence une sollicitation de matériaux ou produits de la liste B, et au plus tard dans les neuf ans à compter de l'entrée en vigueur du présent décret.

RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI

Selon les prescriptions de la norme NF X 46-020 du 5 août 2017 relatif au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.
En application de l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique, de l'article R. 1334-15
du décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 26 juin 2013 modifiant les arrêtés du 12 décembre 2012 listes A et B,
des articles R 1334-20 et R 1334-21

Réf dossier n° PM11042201

A – Désignation de l'immeuble

LOCALISATION DE L'IMMEUBLE	PROPRIETAIRE	
Adresse : 527 LA PELINQUE Code postal : 24480 Ville : URVAL Catégorie bien : Habitation (maison individuelle) Date de construction : Antérieure au 1er janvier 1949 Type de bien : Maison individuelle	Qualité : MR OU MME Nom : WRIGHT GERRY OU SUE Adresse : 527 LA PELINQUE Code postal : 24480 Ville : URVAL	Documents remis : Aucun document technique fourni Laboratoire accrédité COFRAC : ITGA N° : 1-5967 BAT A - BAT R - RUE DE LA TERRE ADELIE 35768 SAINT GREGOIRE CEDEX

B – Désignation du commanditaire

IDENTITE DU COMMANDITAIRE	MISSION
Qualité : MR OU MME Nom : WRIGHT GERRY OU SUE Adresse : 527 LA PELINQUE Code postal : 24480 Ville : URVAL	Date de commande : 11/04/2022 Date de repérage : 11/04/2022 Date d'émission du rapport : 11/04/2022 Accompagnateur : Agence Immobilière

C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

IDENTITE DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL SEGUIER Nom : MR MINARD PHILIPPE Adresse : 2 RUE GAMBETTA Code postal : 24000 Ville : PERIGUEUX N° de siret : 525 033 916	Certification de compétence délivrée par : BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE Adresse : Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle 92937 Paris-la-Défence CEDEX Le : 16/05/2021 N° certification : 10728460 Cie d'assurance : AXA FRANCE IARD N° de police d'assurance : 6930372704 Date de validité : 31/12/2022 Référence réglementaire spécifique utilisée : Norme NF X46-020

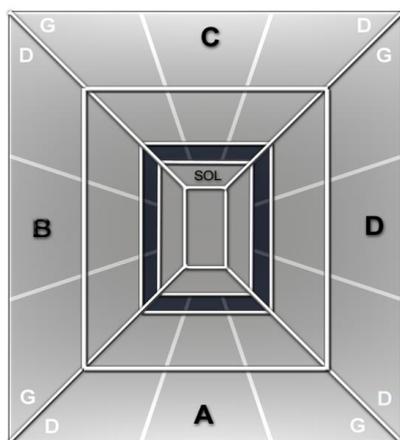
Objet de la mission : dresser un constat de présence ou d'absence de matériaux et produits contenant de l'amiante et déterminer si le bien présente un danger potentiel ou immédiat pour les occupants et les professionnels du bâtiment amenés à effectuer des travaux liés à une exposition à l'amiante

Nombre total de pages du rapport : 23

SOMMAIRE

FICHE DE REPÉRAGE	23
DESIGNATION DE L'IMMEUBLE	25
DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	25
CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION	26
PROCEDURES DE PRELEVEMENT	27
FICHE DE REPERAGE	29
GRILLE(S) D'EVALUATION.....	34
ANNEXE 1 - PLANCHE DE REPERAGE USUEL	40
ANNEXE 2 - FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION.....	44

SCHEMA TYPE DE LA PIECE



Mur A : Mur d'accès à la pièce
Mur B : Mur gauche
Mur C : Mur du fond
Mur D : Mur droit

Abréviations : G=gauche, D=droite, H=Haut, B=bas, Int=intérieur, Ext=extérieur Fen=fenêtre M=milieu

CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION

Le présent repérage se limite aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire entraînant réparation, remise en état ou ajout de matériau ou faisant perdre sa fonction au matériau (technique, esthétique...).

La recherche ne concernera donc que les zones visibles et accessibles.

La recherche est réalisée sans démontage hormis le soulèvement de plaques de faux-plafond ou trappes de visites mobiles.

En cas de présence de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, l'opérateur préconise des investigations complémentaires et émet des réserves appropriées.

En conséquence :

- aucun sondage ou prélèvement ne peut être réalisé sur des matériaux comme les conduits de fluide, les panneaux assurant l'habillage d'une gaine ou d'un coffre, les panneaux de cloisons, les clapets ou volets coupe-feu, les panneaux collés ou vissés assurant une étanchéité...

- les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Sont considérés comme faux plafonds, les éléments rapportés en sous face d'une structure portante et à une certaine distance de celle-ci, constitués d'une armature suspendue et d'un remplissage en panneaux légers discontinus formant une trame.

Ne sont pas considérés comme faux plafonds, les faux plafonds constitués de :

- Plâtre enduit sur béton hourdis*
- Plâtre enduit sur grillage, lattes de bois, briquettes de terre cuite ou baculas*
- Plâtre préfabriqué en plaques fixées sur ossature (staff, plaque de plâtre) destinées à recevoir une peinture.*

MODALITES DE REALISATION DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES

La quantité et la localisation des investigations approfondies sont définies par l'opérateur de repérage en fonction des conditions d'accès aux matériaux ou produits, et du nombre de sondages à réaliser selon l'Annexe A de la norme NF X 46-020. L'opérateur de repérage réalise les investigations approfondies non destructives nécessaires et définit le nombre et l'emplacement des investigations approfondies destructives qui permettent de rendre accessibles les parties d'ouvrages à inspecter.

Les investigations approfondies, réalisées par l'opérateur de repérage, une entreprise de travaux, une régie, mandatée par le donneur d'ordre, doivent respecter le cadre juridique prévu aux articles relatifs au risque amiante du code du travail et en particulier à ceux relatifs à la prévention des risques lors d'intervention sur des matériaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Exemples d'investigations approfondies :

non destructives : déposer une trappe d'accès, soulever un faux-plafond (n'implique aucune dégradation) ;

Lorsque, dans des cas très exceptionnels certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant le début de l'intervention, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires à réaliser.

Procédures de prélèvement

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en application des dispositions de la norme NF X 46-020. L'opérateur délimite une zone d'intervention avant de procéder au prélèvement et applique un fixateur afin de limiter l'émission de fibres d'amiante. Des outils de prélèvement propres et adaptés sont utilisés de manière à générer un minimum de poussière et éliminer tout risque de contamination croisée lors de l'intervention.

L'échantillon doit être suffisant pour permettre une description macroscopique, une analyse et une contre-analyse. Une fois prélevé l'échantillon est immédiatement conditionné dans un double emballage individuel hermétique et l'identification est portée de manière indélébile sur l'emballage dès le prélèvement réalisé. Le point de prélèvement est stabilisé après l'opération à l'aide d'un fixateur.

Une brumisation ou une imprégnation par de l'eau des matériaux ou produits à sonder ou à prélever est éventuellement pratiquée à l'endroit du prélèvement ou du sondage. Le ou les secteurs où ils ont été éventuellement effectués sont nettoyés et stabilisés après intervention.

Pour les prélèvements et sondages sur des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, l'opérateur de repérage nettoie sa zone d'intervention et élimine les débris résultant de son intervention.

MESURES DE PROTECTION COLLECTIVE

D'une manière générale, les personnes autres que l'opérateur de repérage doivent être éloignées du lieu d'intervention, quelle que soit l'étape en cours. En cas de besoin, les locaux concernés doivent être évacués et des mesures d'isolement peuvent être préconisées.

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Tout au long de sa mission, l'opérateur de repérage assure sa propre protection par la mise en place d'une protection individuelle adaptée.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible une protection est mise en place afin d'assurer un nettoyage de la zone d'intervention. Une fiche d'accompagnement des prélèvements reprenant l'identification, est transmise au laboratoire.

Pour permettre une parfaite traçabilité ainsi que leur comptabilité, les prélèvements sont repérés sur un croquis ou un plan de repérage. L'opérateur utilise des gants jetables ainsi qu'un équipement de protection individuelle à usage unique.

Pour chacun des sondages, dès lors que le matériel utilisé implique un contact direct, il est également utilisé des gants à usage unique et des outils propres ou soigneusement nettoyés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Les outils utilisés pour les sondages sont dans la mesure du possible à usage unique. Lorsque cela n'est pas possible, un processus de nettoyage de la totalité de l'outil est mis en œuvre (y compris le porte-lame) afin d'éviter une contamination d'un matériau à un autre.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition (art. R.1334-19 du décret 2011-629 du 3 juin 2011) ni du repérage avant travaux (Norme NF X 46-020 du 5 août 2017).

Programmes de repérage de l'amiante, liste A mentionnée à l'article R. 1334-20

COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER
<u>Flocages</u>
<u>Calorifugeages</u>
<u>Faux plafonds</u>

Dossier n°: PM11042201

27/69

SARL SEQUIER

2 RUE GAMBETTA - 24000 PERIGUEUX Tel. – 05 53 05 83 18 ; Fax - 05 53 03 45 15

Email – contact@groupeexpertimmo.com ; N° Siret : 525 033 916

Programmes de repérage de l'amiante, liste B mentionnée à l'article R. 1334-21

<u>PAROIS VERTICALES INTERIEURES</u>		
Murs et cloisons (en dur)	Enduits projetés	
	Revêtements durs	Plaques menuiserie Fibres- ciment
Poteaux (périphériques et intérieurs)	Entourages de poteaux	Carton
		Fibres- ciment
		Matériau sandwich Carton plâtre
	Coffrage perdu	
Cloisons (légères et préfabriquées)	Enduits projetés	
	Panneaux de cloisons	
Gaines	Enduits projetés	
	Panneaux de cloisons	
Coffres	Enduits projetés	
	Panneaux de cloisons	
<u>PLANCHERS ET PLAFONDS</u>		
Plafonds	Enduits projetés	
	Panneaux collés ou vissés	
Poutres	Enduits projetés	
	Panneaux collés ou vissés	
Charpentes	Enduits projetés	
	Panneaux collés ou vissés	
Gaines	Enduits projetés	
	Panneaux collés ou vissés	
Coffres	Enduits projetés	
	Panneaux collés ou vissés	
Planchers	Dalles de sol	
<u>CONDUITS - CANALISATIONS ET EQUIPEMENTS INTERIEURS</u>		
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...)	Conduits	
	Enveloppes calorifuge	
Clapets/volets coupe-feu	Clapets	
	Volets	
	Rebouchage	
Portes coupe-feu	Joint	Tresses Bandes
Vide-ordures	Conduits	
<u>ELEMENTS EXTERIEURS</u>		
Toitures	Plaques	
	Ardoises	
	Accessoires de couverture	Composites Fibres-ciment
	Bardeaux bitumineux	
Bardages et façades légères	Plaques	
	Ardoises	
	Panneaux	Composites Fibres-ciment
Conduits en toiture et façade	Conduits en amiante-ciment	Eaux pluviales
		Eaux usées
		Conduits de fumée

FICHE DE REPERAGE

<i>Niv</i>	<i>Localisat°</i>	<i>Composant</i>	<i>Partie de composant</i>	<i>Réf.</i>	<i>Résultat Etat</i>	<i>Critère de décision</i>	<i>Obligation/ Recommandation Comment./Localisation</i>
Rdc	Salle séjour	Conduits de fluides	Conduits	R4	Amiante EP	JP	Evaluation périodique Voir planche de repérage
Rdc	Cuisine	Conduits de fluides	Conduits	R2	Amiante EP	JP	Evaluation périodique Voir planche de repérage
Rdc	Débarras	Conduits de fluides	Conduits	R3	Amiante EP	JP	Evaluation périodique Voir planche de repérage
Rdj	Local sous terrasse	Entourages de poteaux	Fibres ciment	R1	Amiante EP	JP	Evaluation périodique Voir planche de repérage
Rdj	Local sous terrasse	Conduits de fluides	Conduits	R6	Amiante EP	JP	Evaluation périodique Voir planche de repérage
Rdj	Vide sanitaire	Conduits de fluides	Conduits	R5	Amiante EP	JP	Evaluation périodique Voir planche de repérage (Conduits et morceaux de conduits stockés au sol)

Légende	
AT	Marquage (AT) = marquage caractéristique d'un matériau ou produit amianté
NT	Marquage (NT) = marquage caractéristique d'un matériau ou produit non amianté
DC	DC = Document consulté (mentionnant la présence d'un matériau ou produit amianté)
JP	Jugement personnel
MSA	MSA (matériau sans amiante) = matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
ITA	Impossibilité Technique d'Accès ou inaccessible sans travaux destructifs ou inaccessible directement (pas de moyen d'accès)
CCTP, DOE	Cahier des Clauses Techniques Particulières, Dossier des Ouvrages Exécutés
Colonne Réf.	IA : investigation approfondie, P : prélèvement, R : repérage, S : sondage
ZPSO	ZPSO=Zone Présentant une Similitude d'Ouvrage
Liste A	
CAS 1	L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.
Evaluation périodique de l'état de conservation des matériaux	
CAS 2	La mesure d'empoussièrément dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrément au propriétaire contre accusé de réception.
Surveillance du niveau d'empoussièrément	
CAS 3	Les travaux de retrait ou de confinement mentionnés sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrément ou de la dernière évaluation de l'état de conservation. Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrément inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux. Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrément ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.
Travaux	
Liste B	
EP	Cette évaluation périodique consiste à : a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ; b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
Evaluation Périodique	
AC1	Le propriétaire devra mettre en œuvre une action corrective de premier niveau qui consiste à : a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ; c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ; d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.
Action Corrective de 1er niveau	
AC2	Le propriétaire devra mettre en œuvre une action corrective de second niveau de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation. Cette action corrective de second niveau consiste à : a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrément est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ; b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
Action Corrective de 2nd niveau	

c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

Description du bien :

Maison individuelle

Locaux et parties de l'immeuble bâti non visités

Local ou partie de l'immeuble bâti	Motif
Néant	Néant

Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments non contrôlés

Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments non contrôlés	Motif
Salon : Conduit d'évacuation des fumées non contrôlé	Inaccessible
Palier 2 : Combles aménagés sous rampant	Supports de toiture inaccessibles
Chambre 3 : Combles aménagés sous rampant	Supports de toiture inaccessibles
Vide sanitaire : Le local n'a pu être contrôlé dans son intégralité	Encombrement

RESPONSABILITE DU PROPRIETAIRE CONCERNANT OUVRAGES OU PARTIES D'OUVRAGES NON CONTROLES

Nous attirons l'attention du propriétaire ou du commanditaire sur le fait que pour s'exonérer de la garantie de vices cachés et pour éviter leurs éventuelles mise en évidence ultérieure, il est recommandé de rendre accessible à l'opérateur toutes les parties de bâtiment inaccessibles au jour de la visite.

Liste des locaux visités et revêtements en place au jour de la visite

Local	Plancher	Murs, cloisons, poteaux	Plafonds
Rdc Salon	pierre	peinture	peinture + Solivage bois
Salle séjour	pierre	peinture	peinture + Solivage bois
Cuisine	carrelage	peinture	peinture + Solivage bois
Débarras	carrelage	peinture	lambris + peinture
Pièce annexe	carrelage	peinture	peinture + Charpente bois
Abri de jardin	béton	Métal	Métal
Local chaudière	béton	pierre	Panneaux OSB
Abords immédiats	Arbres, arbustes, végétaux		
1er étage Palier 1	parquet	peinture	peinture
Chambre 1	parquet	peinture	lambris + peinture
Dressing	parquet	peinture	lambris + peinture
Salle d'eau/WC	carrelage	peinture	peinture
Chambre 2	parquet	peinture	lambris + peinture
Palier 2		peinture + lambris	peinture
Chambre 3		peinture	peinture
2e étage Combles	Isolant	-	Charpente bois + Tuiles
Rdj Local sous terrasse	terre battue	pierre + béton	Bois
Vide sanitaire	terre battue	pierre	Hourdis parpaings

expertimmo

diagnostics

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement et avec l'autorisation écrite préalable de son auteur.

DATE DE SIGNATURE DU RAPPORT : **11/04/2022**

OPERATEUR : **MR MINARD PHILIPPE**

CACHET

expertimmo
2 Rue Gambetta
24000 PERIGUEUX
T. 05 53 05 83 18
contact@grouperexpertimmo.com

SIGNATURE



Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle 92937 Paris-la-Défence CEDEX)**.

ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

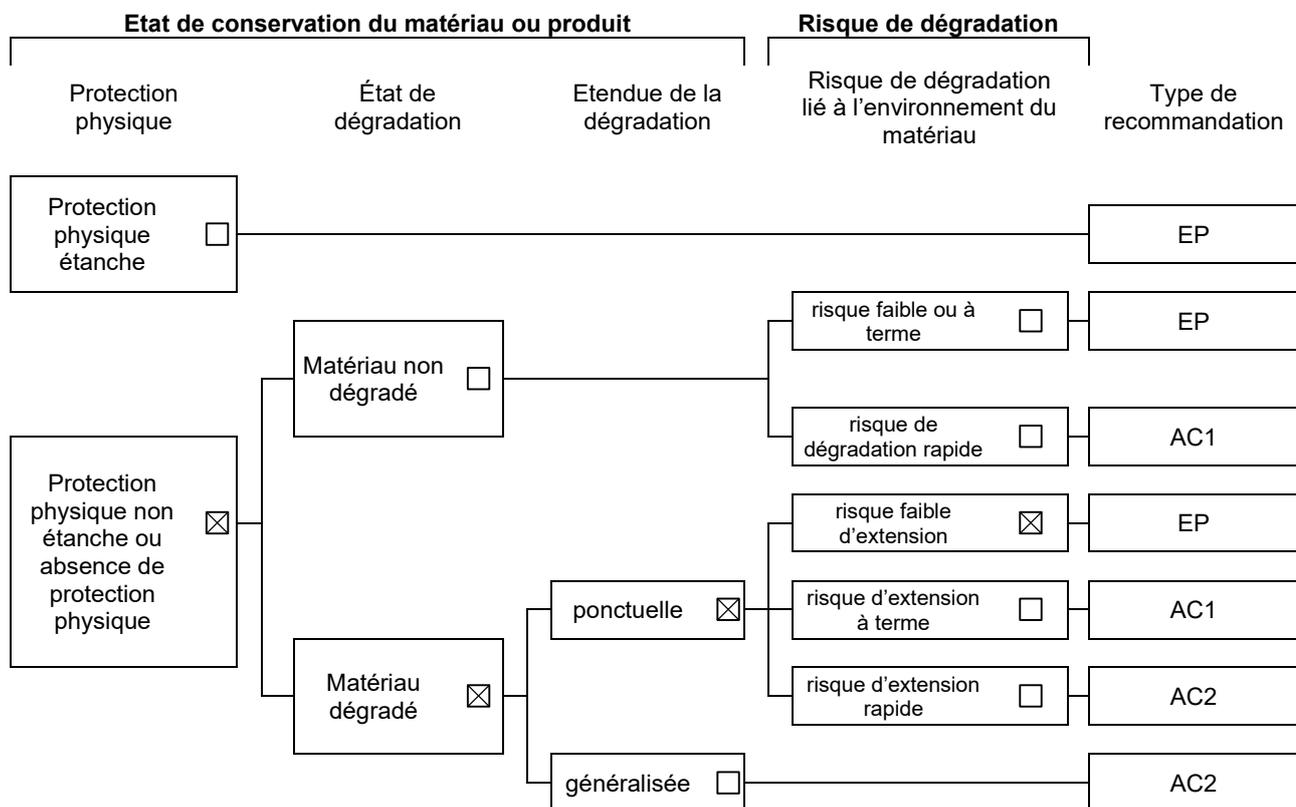
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.

GRILLE(S) D'ÉVALUATION

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX DE LA LISTE B

Localisation : Local sous terrasse Élément : Fibres ciment Repérage n° : 1



N° de dossier	PM11042201
Date de l'évaluation	11/04/2022
Bâtiment	
Local ou zone homogène	
Destination déclarée du local	Local sous terrasse

RESULTAT DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

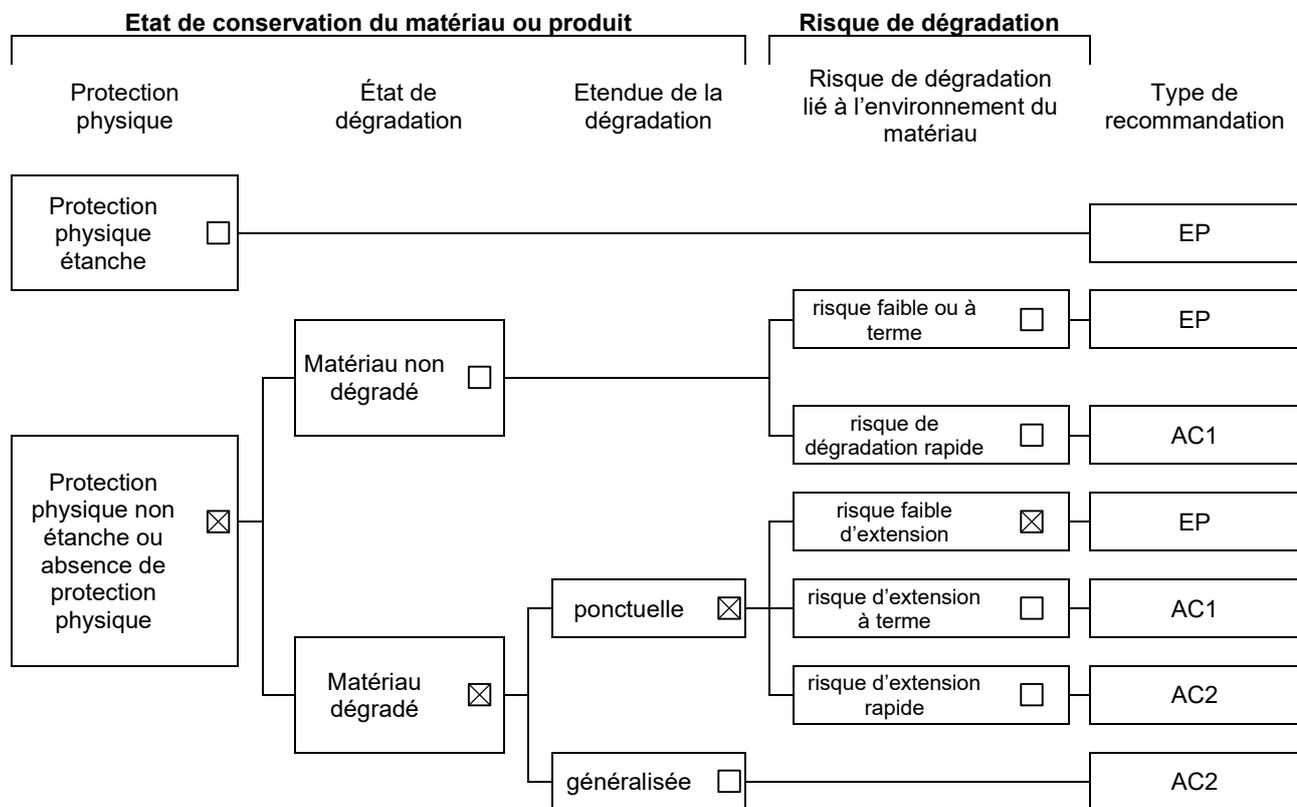
Liste B

Résultat de la grille d'évaluation en application des dispositions de l'article R. 1334-27

RÉSULTAT DE LA GRILLE D'ÉVALUATION	CONCLUSION À INDIQUER DISTINCTEMENT EN FONCTION DES RÉSULTATS	
EP	Evaluation périodique	<input checked="" type="checkbox"/>
AC1	Action corrective de premier niveau	<input type="checkbox"/>
AC2	Action corrective de second niveau	<input type="checkbox"/>

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX DE LA LISTE B

Localisation : Cuisine Élément : Conduits Repérage n° : 2



N° de dossier	PM11042201
Date de l'évaluation	11/04/2022
Bâtiment	
Local ou zone homogène	
Destination déclarée du local	Cuisine

RESULTAT DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

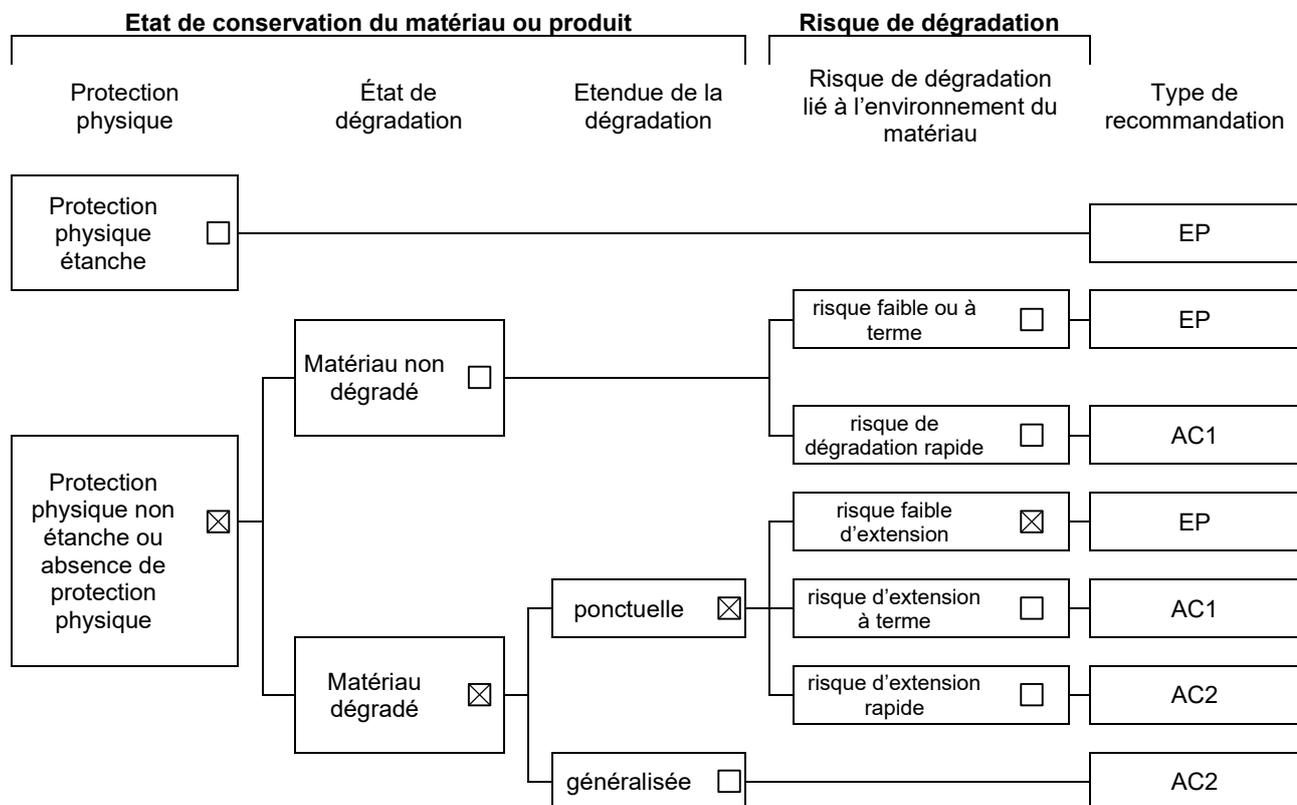
Liste B

Résultat de la grille d'évaluation en application des dispositions de l'article R. 1334-27

RÉSULTAT DE LA GRILLE D'ÉVALUATION	CONCLUSION À INDIQUER DISTINCTEMENT EN FONCTION DES RÉSULTATS	
EP	Évaluation périodique	<input checked="" type="checkbox"/>
AC1	Action corrective de premier niveau	<input type="checkbox"/>
AC2	Action corrective de second niveau	<input type="checkbox"/>

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX DE LA LISTE B

Localisation : Débarras Élément : Conduits Repérage n° : 3



N° de dossier	PM11042201
Date de l'évaluation	11/04/2022
Bâtiment	
Local ou zone homogène	
Destination déclarée du local	Débarras

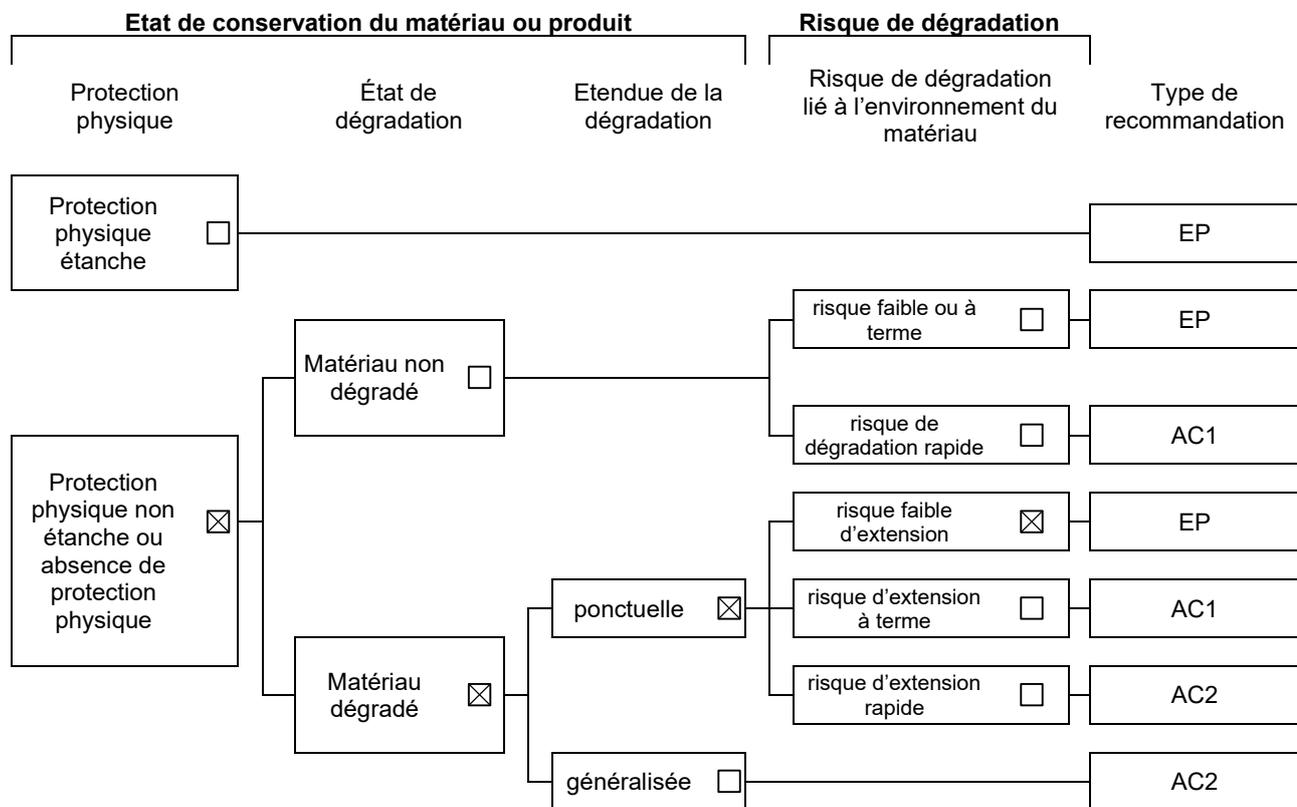
RESULTAT DE LA GRILLE D'ÉVALUATION Liste B

Résultat de la grille d'évaluation en application des dispositions de l'article R. 1334-27

RÉSULTAT DE LA GRILLE D'ÉVALUATION	CONCLUSION À INDIQUER DISTINCTEMENT EN FONCTION DES RÉSULTATS	
EP	Évaluation périodique	<input checked="" type="checkbox"/>
AC1	Action corrective de premier niveau	<input type="checkbox"/>
AC2	Action corrective de second niveau	<input type="checkbox"/>

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX DE LA LISTE B

Localisation : Salle séjour Élément : Conduits Repérage n° : 4



N° de dossier	PM11042201
Date de l'évaluation	11/04/2022
Bâtiment	
Local ou zone homogène	
Destination déclarée du local	Salle séjour

RESULTAT DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

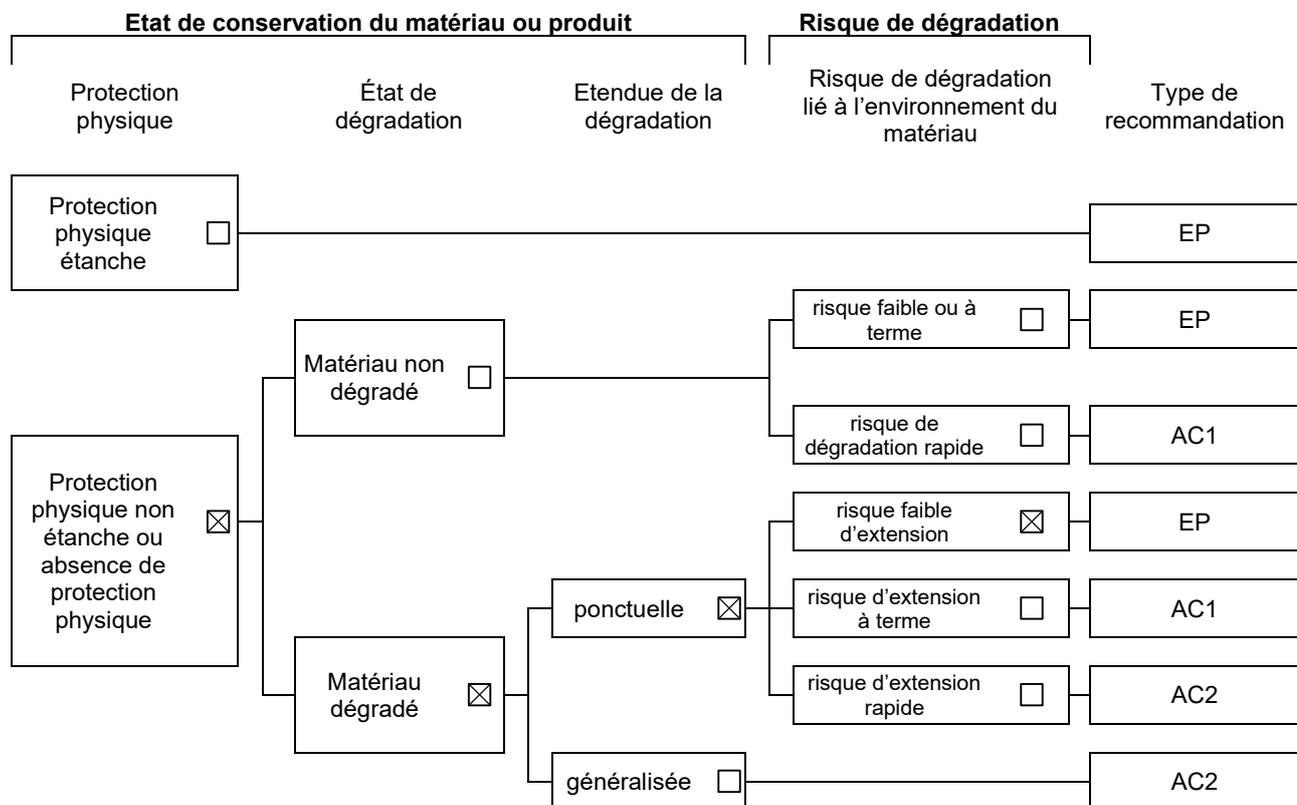
Liste B

Résultat de la grille d'évaluation en application des dispositions de l'article R. 1334-27

RÉSULTAT DE LA GRILLE D'ÉVALUATION	CONCLUSION À INDIQUER DISTINCTEMENT EN FONCTION DES RÉSULTATS	
EP	Évaluation périodique	<input checked="" type="checkbox"/>
AC1	Action corrective de premier niveau	<input type="checkbox"/>
AC2	Action corrective de second niveau	<input type="checkbox"/>

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX DE LA LISTE B

Localisation : Vide sanitaire Élément : Conduits Repérage n° : 5



N° de dossier	PM11042201
Date de l'évaluation	11/04/2022
Bâtiment	
Local ou zone homogène	
Destination déclarée du local	Vide sanitaire

RESULTAT DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

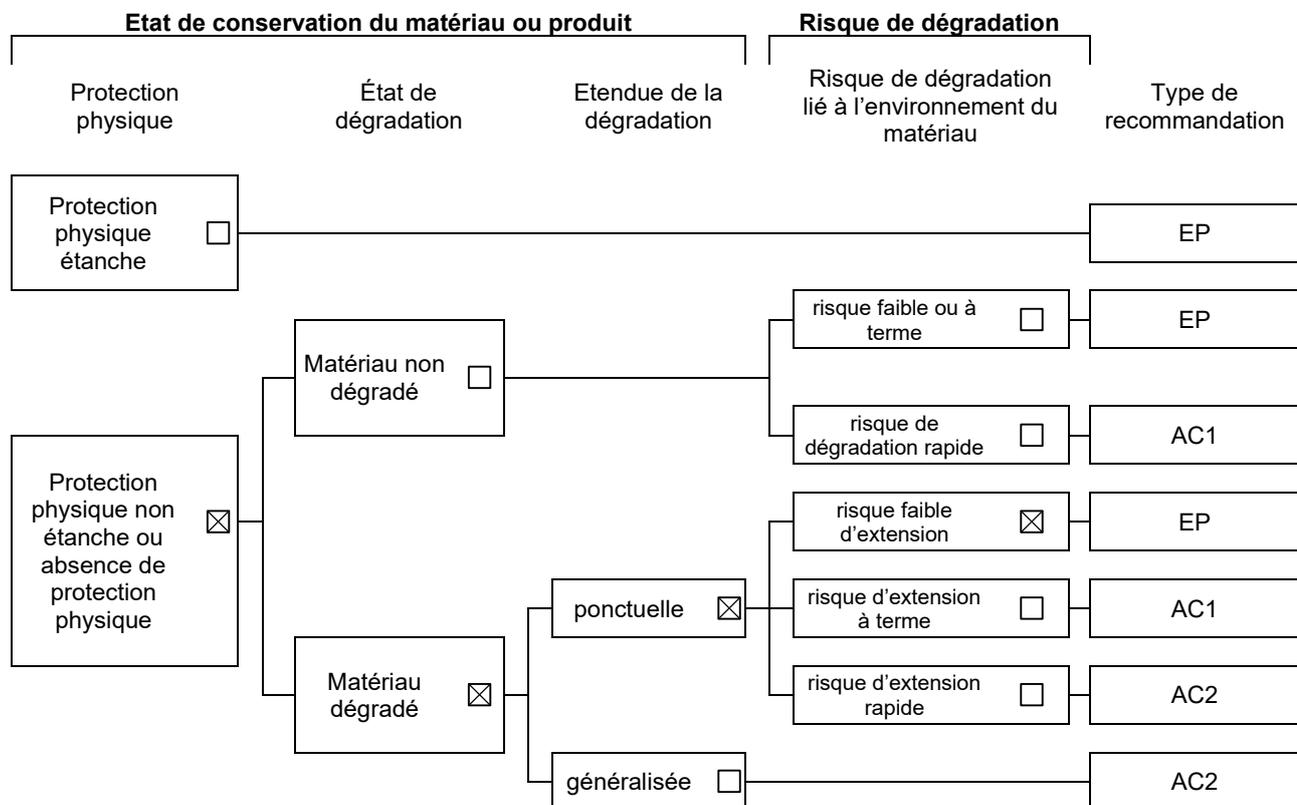
Liste B

Résultat de la grille d'évaluation en application des dispositions de l'article R. 1334-27

RÉSULTAT DE LA GRILLE D'ÉVALUATION	CONCLUSION À INDIQUER DISTINCTEMENT EN FONCTION DES RÉSULTATS	
EP	Évaluation périodique	<input checked="" type="checkbox"/>
AC1	Action corrective de premier niveau	<input type="checkbox"/>
AC2	Action corrective de second niveau	<input type="checkbox"/>

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX DE LA LISTE B

Localisation : Local sous terrasse Élément : Conduits Repérage n° : 6



N° de dossier	PM11042201
Date de l'évaluation	11/04/2022
Bâtiment	
Local ou zone homogène	
Destination déclarée du local	Local sous terrasse

RESULTAT DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

Liste B

Résultat de la grille d'évaluation en application des dispositions de l'article R. 1334-27

RÉSULTAT DE LA GRILLE D'ÉVALUATION	CONCLUSION À INDIQUER DISTINCTEMENT EN FONCTION DES RÉSULTATS	
EP	Evaluation périodique	<input checked="" type="checkbox"/>
AC1	Action corrective de premier niveau	<input type="checkbox"/>
AC2	Action corrective de second niveau	<input type="checkbox"/>

ANNEXE 1 - PLANCHE DE REPERAGE USUEL

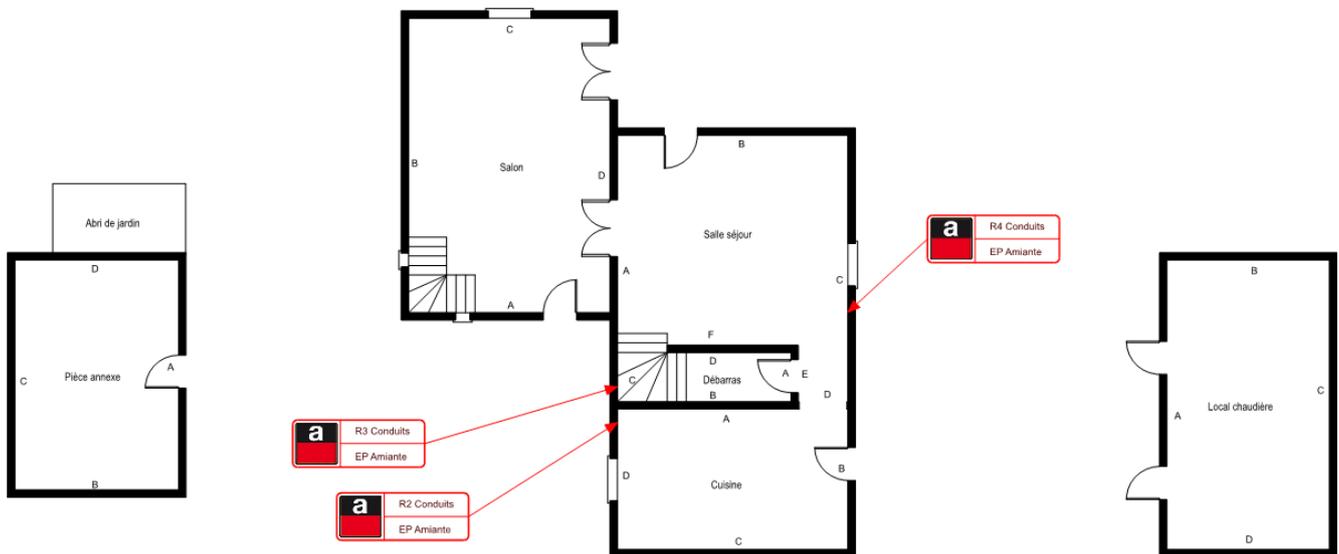


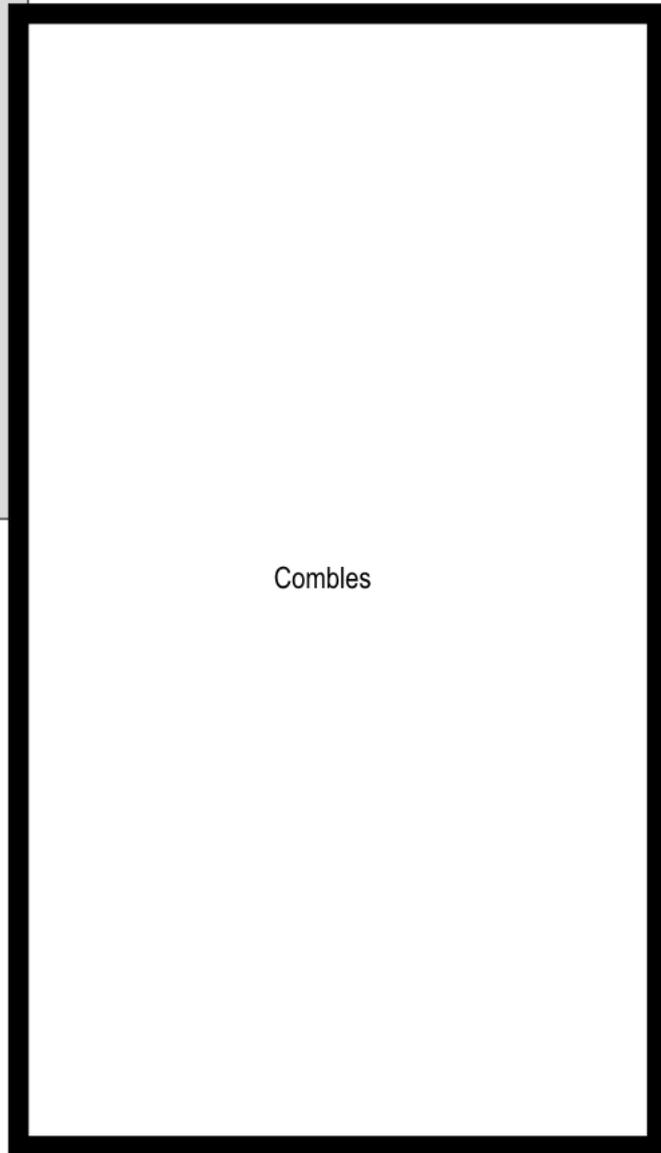
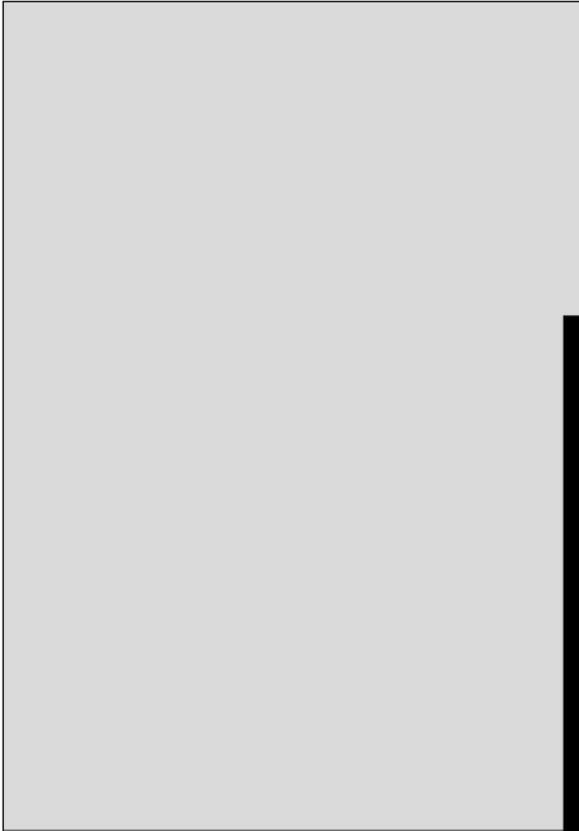
PLANCHE DE REPERAGE		Référence	Opérateur	Niveau	Rdc	1/4
Propriétaire	MR OU MME WRIGHT GERRY OU SUE				Adresse	
		PM11042201	MR MINARD PHILIPPE		527 LA PELINQUE 24480 URVAL	

Rdc



PLANCHE DE REPERAGE		Référence	Opérateur	Niveau	1er étage	2/4
Propriétaire	MR OU MME WRIGHT GERRY OU SUE	PM11042201	MR MINARD PHILIPPE	Adresse		
527 LA PELINQUE 24480 URVAL						

1er étage



CROQUIS DE SITUATION		Référence PM11042201	Opérateur MR MINARD PHILIPPE	Niveau 2e étage	3/4
Propriétaire MR OU MME WRIGHT GERRY OU SUE			Adresse 527 LA PELINQUE 24480 URVAL		

2e étage

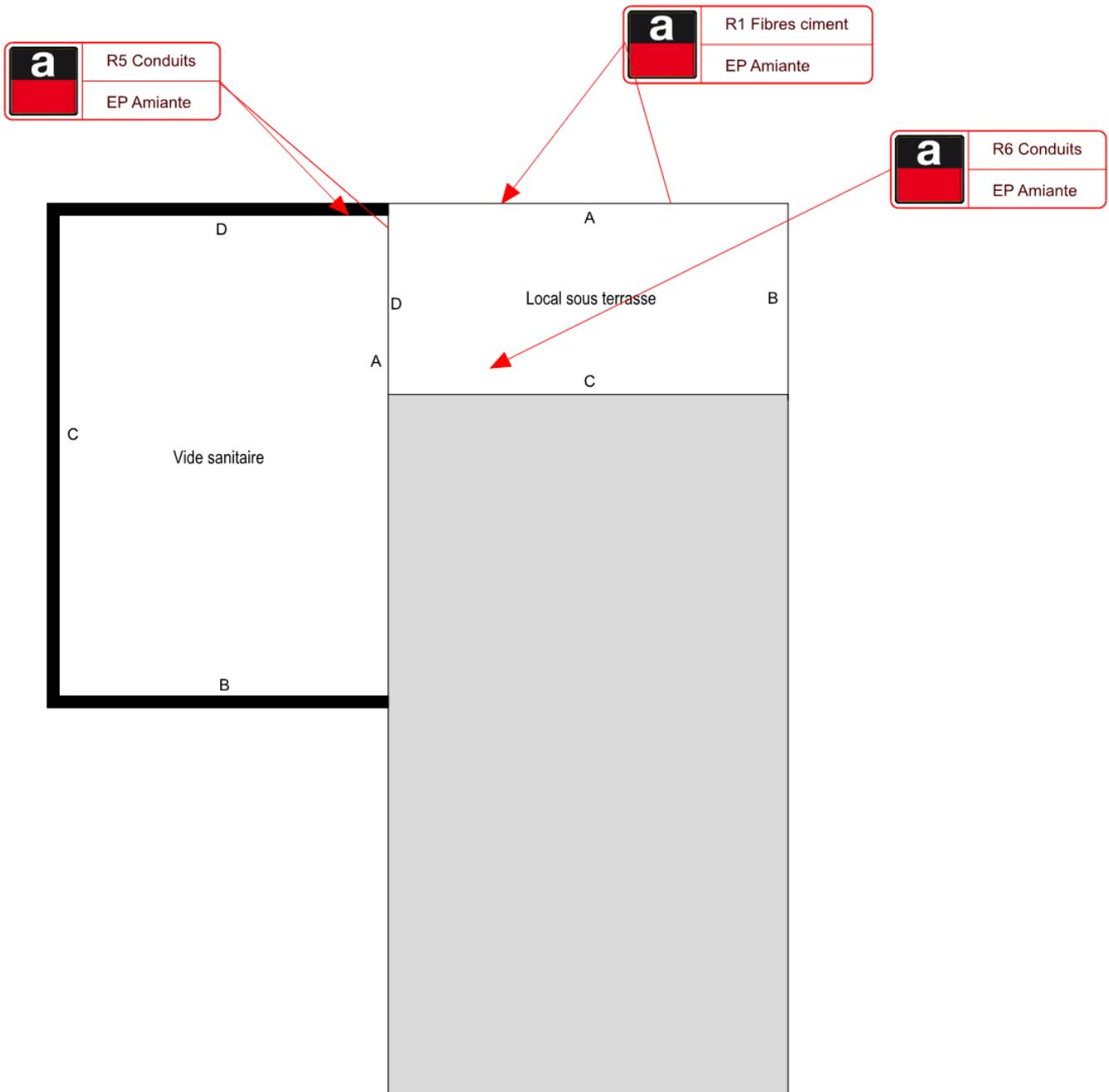


PLANCHE DE REPERAGE		Référence	Opérateur	Niveau	Rdj	4/4
Propriétaire	MR OU MME WRIGHT GERRY OU SUE		PM11042201	MR MINARD PHILIPPE		
			527 LA PELINQUE 24480 URVAL			

Rdj

ANNEXE 2 - FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

Repérage	Date	
Réf : R1	11/04/2022	
	Matériau ou produit	Résultat
	Fibres ciment	Présence d'amiante
	Bâtiment / Niveau	Local
Rdj	Local sous terrasse	
Recommandation		
Evaluation Périodique		

Repérage	Date	
Réf : R2	11/04/2022	
	Matériau ou produit	Résultat
	Conduits	Présence d'amiante
	Bâtiment / Niveau	Local
Rdc	Cuisine	
Recommandation		
Evaluation Périodique		

Repérage	Date	
Réf : R4	11/04/2022	
	Matériau ou produit	Résultat
	Conduits	Présence d'amiante
	Bâtiment / Niveau	Local
Rdc	Salle séjour	
Recommandation		
Evaluation Périodique		

<i>Repérage</i>	<i>Date</i>	
Réf : R5	11/04/2022	
	Matériau ou produit	Résultat
	Conduits	Présence d'amiante
	Bâtiment / Niveau	Local
	Rdj	Vide sanitaire
Recommandation		
Evaluation Périodique		

<i>Repérage</i>	<i>Date</i>	
Réf : R6	11/04/2022	
	Matériau ou produit	Résultat
	Conduits	Présence d'amiante
	Bâtiment / Niveau	Local
	Rdj	Local sous terrasse
Recommandation		
Evaluation Périodique		

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 mars 2012 – Norme NF P 03-201 - Février 2016

Réf dossier n° PM11042201

A – Désignation de l'immeuble

LOCALISATION DU OU DES BATIMENTS		PROPRIETAIRE
Adresse : 527 LA PELINQUE Code postal : 24480 Ville : URVAL Immeuble bâti : oui Mitoyenneté : non	Type de bien : Maison individuelle	Qualité : MR OU MME Nom : WRIGHT GERRY OU SUE Adresse : 527 LA PELINQUE Code postal : 24480 Ville : URVAL

B – Désignation du donneur d'ordre

IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	MISSION
Qualité : MR OU MME Nom : WRIGHT GERRY OU SUE Adresse : 527 LA PELINQUE Code postal : 24480 Ville : URVAL Informations collectées auprès du donneur d'ordre Présence de termites : Non communiqué Traitements anti-termites antérieurs : Non communiqué	Date de mission : 11/04/2022 Documents remis : Aucun document technique fourni Notice technique : Sans objet Accompagnateur : Agence Immobilière Durée d'intervention : 01H30 Zone délimitée par arrêté préfectoral : OUI

C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

IDENTITE DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL SEGUIER Nom : MR MINARD PHILIPPE Adresse : 2 RUE GAMBETTA Code Postal : 24000 Ville : PERIGUEUX N°de siret : 525 033 916	Certification de compétence délivrée par : BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE Adresse : Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle 92937 Paris-la-Défence CEDEX Le : 16/05/2021 N° certification : 10728460 Cie d'assurance : AXA FRANCE IARD N° de police d'assurance : 6930372704 Date de validité : 31/12/2022 Norme méthodologique ou spécifique technique utilisée : Norme NF P 03-201

Nombre total de pages du rapport : 7

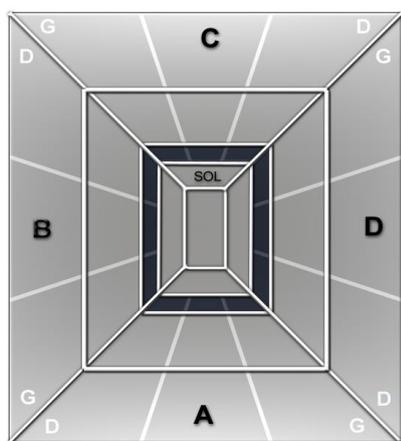
D - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
Rdc	1 Salon 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas pierre , Plinthes carrelage , Murs peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture + Solivage bois , Escalier Bois</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	2 Salle séjour 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas moquette , Plinthes bois + peinture , Murs lambris + peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	3 Cuisine 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture + Solivage bois</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	4 Débarras 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs peinture , Plafond lambris + peinture</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	5 Pièce annexe 	<i>Porte bois , Plancher bas carrelage , Murs peinture , Fenêtre bois , Plafond peinture + Charpente bois</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	6 Abri de jardin 	<i>Porte métal , Huisserie métal , Plancher bas béton , Murs Métal , Plafond Métal</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	7 Local chaudière 	<i>Porte bois , Plancher bas béton , Murs pierre , Plafond Panneaux OSB</i>	Présence d'indices d'infestation de termites souterrains (Altération du bois) sur traverses, bâtis de portes et bardage

Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
Rdc	8 Abords immédiats 	Plancher bas Arbres, arbustes, végétaux	Absence d'indice d'infestation de termites.
1er étage	9 Palier 1 	Porte bois + peinture, Huisserie bois + peinture, Plancher bas parquet, Plinthes bois + peinture, Murs peinture, Plafond peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
1er étage	10 Chambre 1 	Porte bois + peinture, Huisserie bois + peinture, Plancher bas parquet, Plinthes bois + peinture, Murs peinture, Fenêtre bois + peinture, Plafond lambris + peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
1er étage	11 Dressing 	Porte bois + peinture, Huisserie bois + peinture, Plancher bas parquet, Murs peinture, Plafond lambris + peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
1er étage	12 Salle d'eau/WC 	Porte bois + peinture, Huisserie bois + peinture, Plancher bas carrelage, Murs peinture, Fenêtre bois + peinture, Plafond peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
1er étage	13 Chambre 2 	Porte bois, Huisserie bois + peinture, Plancher bas parquet, Plinthes bois + peinture, Murs peinture, Fenêtre bois + peinture, Plafond lambris + peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
1er étage	14 Palier 2 	Porte bois + peinture, Huisserie bois + peinture, Murs peinture + lambris, Fenêtre bois + peinture, Plafond peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
1er étage	15 Chambre 3 	Porte bois + peinture, Huisserie bois + peinture, Plinthes bois + peinture, Murs peinture, Fenêtre bois + peinture, Plafond peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.

Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
2e étage	16 Combles 	Plancher bas Isolant , Plafond Charpente bois + Tuiles	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdj	17 Local sous terrasse 	Plancher bas terre battue , Murs pierre + béton , Plafond Bois	Présence d'indices d'infestation de termites souterrains (Termites vivants) sur bois gisants
Rdj	18 Vide sanitaire 	Plancher bas terre battue , Murs pierre , Plafond Hourdis parpaings	Absence d'indice d'infestation de termites.

SCHEMA TYPE DE LA PIECE



Mur A : Mur d'accès au local
 Mur B : Mur gauche
 Mur C : Mur du fond
 Mur D : Mur droit

Abréviations : G=gauche, D=droite, H=Haut, B=bas, Int=intérieur, Ext=extérieur Fen=fenêtre M=milieu

E - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification

Locaux non visités	Justification
Néant	Néant

F - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

En raison d'impossibilité d'investigations approfondies non destructives, les éléments de la liste suivante présents dans les parties bâties de la présente mission n'ont pas été examinés : gaines techniques, doublages, coffrages, parties d'ouvrages bois en contact avec le sol et/ou les murs (plinthes, huisseries...), parties d'ouvrages bois encastrées dans la maçonnerie (poutres, solives, poteaux...), sous face et éléments de fixation des ouvrages bois (lambris, planchers...).

Local	Justification
Palier 2	Combles aménagés sous rampant : Charpente partiellement visible
Local sous terrasse	Encombrement important ne permettant pas d'inspecter la totalité du local
Local chaudière	Stockage bois trop important pour un examen complet Encombrement important ne permettant pas d'inspecter la totalité du local
Chambre 3	Combles aménagés sous rampant : Charpente partiellement visible
Vide sanitaire	Encombrement important ne permettant pas d'inspecter la totalité du local Stockage bois trop important pour un examen complet
Abords immédiats	Sous faces des caillebotis et supports non contrôlés : Inaccessibles sans dépose totale

Commentaires généraux :

Faces cachées (Plinthes, doublage des murs et plafonds, revêtements de sol,..), sondages et contrôles impossibles sans destruction. Nous restons à disposition du propriétaire ou du donneur d'ordre pour une contre visite afin de lever ces réserves

G – Moyens d'investigation utilisés

A tous les niveaux y compris les niveaux inférieurs non habités (caves, vides sanitaires, garages...)

- examen visuel des parties visibles et accessibles ;
- recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois ;
- examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons,...) ;
- examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sols ou muraux,...) ;
- recherche et examen des zones favorables au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, zones humides, branchements d'eau, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, etc.).

— sondage des bois

- sondage de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en contact avec les maçonneries font l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations superficielles telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

H – Constatations diverses

Local	Constatation
Local chaudière	Autres agents de dégradation biologique du bois
Abords immédiats	Autres agents de dégradation biologique du bois
Combles	Autres agents de dégradation biologique du bois
Local sous terrasse	Autres agents de dégradation biologique du bois
Vide sanitaire	Autres agents de dégradation biologique du bois

Commentaires généraux : Autres agents de dégradation biologique du bois

expertimmo

diagnostics

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux. Elle se limite exclusivement au constat de présence ou d'absence de trace de termites. Cet examen ne nous substitue pas dans la garantie de contrôle de vices cachés visée par l'article 1641 et suivants du Code Civil.
La durée de validité de ce rapport est fixée à moins de six mois (décret n°2006-1653 du 21 décembre 2006). Passé ce délai, il devra être actualisé.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement et avec l'autorisation écrite préalable de son auteur.

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

DATE DU RAPPORT : **11/04/2022**

OPERATEUR : **MR MINARD PHILIPPE**

CACHET



SIGNATURE

NOTE 3 Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

NOTE 4 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle 92937 Paris-la-Défence CEDEX)**.

ANNEXE 1 - DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES

	<i>Niveau</i>	<i>Local</i>
	Rdj	Local sous terrasse

Traces d'infestations : Présence d'indices d'infestation de termites souterrains (Termites vivants)

	<i>Niveau</i>	<i>Local</i>
	Rdc	Local chaudière

Traces d'infestations : Présence d'indices d'infestation de termites souterrains (Altération du bois)

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ

Selon l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 24 août 2010 et en application de la norme NF P 45-500 de janvier 2013

Réf dossier n° PM11042201

A – Désignation de l'immeuble

LOCALISATION DU OU DES BATIMENTS	DESIGNATION DU PROPRIETAIRE
Adresse : 527 LA PELINQUE Code postal : 24480 Ville : URVAL Situation : Sans objet Section cadastrale : bati_section N° parcelle(s) : bati_parcelle	Qualité : MR OU MME Nom : WRIGHT GERRY OU SUE Adresse : 527 LA PELINQUE Code postal : 24480 Ville : URVAL

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Type de bâtiment : **Maison individuelle**

Nature du gaz distribué :

GN

GPL

Air propané ou butané

Distributeur :

Installation alimentée en gaz OUI

NON

B – Désignation du donneur d'ordre

IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	TITULAIRE DU CONTRAT DE FOURNITURE GAZ
Qualité : MR OU MME Nom : WRIGHT GERRY OU SUE Adresse : 527 LA PELINQUE Code Postal : 24480 Ville : URVAL	Nom : Sans objet Adresse : Sans objet Sans objet Ville : Sans objet N° de téléphone : Sans objet Numéro du point de livraison gaz : Sans objet Numéro du point de comptage estimation PCE à 14 chiffres : Sans objet A défaut numéro de compteur : Sans objet

Date du diagnostic : **11/04/2022**

Présent au diagnostic : **Agence Immobilière**

C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

IDENTITE DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL SEGUIER Nom : MR MINARD PHILIPPE Adresse : 2 RUE GAMBETTA Code Postal : 24000 Ville : PERIGUEUX N° de siret : 525 033 916	Certificat de compétence délivrée par : ICERT Adresse : Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 Saint-Grégoire Le : 08/06/2021 N° certification : CPDI6031 Cie d'assurance : AXA FRANCE IARD N° de police d'assurance : 6930372704 Date de validité : 31/12/2022 Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : NF P45-500

Nombre total de pages du rapport : 4

Durée de validité du rapport : moins de 3 ans

Dossier n°: **PM11042201**

53/69

SARL SEGUIER

2 RUE GAMBETTA - 24000 PERIGUEUX Tel. – 05 53 05 83 18 ; Fax - 05 53 03 45 15

Email – contact@groupeexpertimmo.com ; N° Siret : 525 033 916

D – Identification des appareils

GENRE (1), MARQUE, MODELE	TYPE (2)	PUISSANCE EN KW	LOCALISATION	OBSERVATIONS : Anomalie, débit calorifique, taux de CO mesuré(s), motifs de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
A: Robinet en attente	Non raccordé	0	Cuisine	Absence de gaz
(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eau, chaudière, radiateur...				
(2) Non raccordé – Raccordé - Etanche				

E – Anomalies identifiées

POINTS DE CONTROLE n° (3)	A1 (4), A2 (5) ou DGI (6) ou 32c (7)	LIBELLE DES ANOMALIES ET RECOMMANDATIONS
19.8	A2	Le dispositif de l'amenée d'air du local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation est obturable (A: Robinet en attente)
7d4	A1	La date limite d'utilisation de la lyre GPL en caoutchouc armé n'est pas lisible ou dépassée
8b	A2	l'extrémité du robinet de commande ou de la tuyauterie en attente n'est pas obturée (A: Robinet en attente)
(3) Point de contrôle selon la norme utilisée. (4) A1 : l'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation. (5) A2 : l'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture de gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais. (6) DGI (danger grave et immédiat) : l'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger. (7) 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.		

F – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièce et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs

Néant

G – Constatations diverses

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable
- L'installation ne comporte aucune anomalie.
- L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.
- L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service.

Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.

Dossier n°: PM11042201

54/69

SARL SEQUIER

2 RUE GAMBETTA - 24000 PERIGUEUX Tel. – 05 53 05 83 18 ; Fax - 05 53 03 45 15

Email – contact@groupeexpertimmobil.com ; N° Siret : 525 033 916

L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz

H – Actions de l'opérateur de diagnostic en cas de DGI

Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz

Ou

Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation

Transmission au distributeur de gaz par **MR MINARD PHILIPPE** des informations suivantes :

- Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de livraison ou du numéro de compteur ;
- Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI).

Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

I – Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c

Transmission au Distributeur de gaz par de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;

Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

Date d'établissement de l'état de l'installation gaz : 11/04/2022	Opérateur : MR MINARD PHILIPPE
Cachet : 	Signature de l'opérateur de diagnostic : 

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ICERT (Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 Saint-Grégoire)**.

ANNEXE 1 - DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES



Lyres périmées



Amenée d'air obturable

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Selon l'arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.

Réf dossier n° PM11042201

1 – Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

LOCALISATION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES	IDENTITE DU PROPRIETAIRE DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES	
Adresse : 527 LA PELINQUE Code postal : 24480 Ville : URVAL Désignation et situation du lot de (co) propriété	Qualité : MR OU MME Nom : WRIGHT GERRY OU SUE Adresse : 527 LA PELINQUE Code postal : 24480 Ville : URVAL	Type de bien : Maison individuelle Année de construction : Antérieur à 1949 Année de réalisation de l'installation d'électricité : Non communiquée Distributeur d'électricité : Enedis Identifiant fiscal (si connu) : Non communiqué
Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification : Néant		

2 – Identification du donneur d'ordre

IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	
Qualité : MR OU MME Nom : WRIGHT GERRY OU SUE Adresse : 527 LA PELINQUE Code postal : 24480 Ville : URVAL	Date du diagnostic : 11/04/2022 Date du rapport : 11/04/2022 Téléphone : Adresse internet : Accompagnateur : Agence Immobilière Qualité du donneur d'ordre : Propriétaire

3 – Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

IDENTITE DE L'OPERATEUR	
Nom et raison sociale de l'entreprise : SARL SEQUIER Nom : MR MINARD PHILIPPE Adresse : 2 RUE GAMBETTA Code postal : 24000 Ville : PERIGUEUX N° de siret : 525 033 916	Certification de compétence délivrée par : BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE Adresse : Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle 92937 Paris-la-Défence CEDEX N° certification : 10728460 Sur la durée de validité du 16/05/2021 au 15/05/2028 Cie d'assurance de l'opérateur : AXA FRANCE IARD N° de police d'assurance : 6930372704 Date de validité : 31/12/2022 Référence réglementaire spécifique utilisée : Norme NF C 16-600

Nombre total de pages du rapport : 9

Durée de validité du rapport : 3 ans

4 – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5 – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

Applicable pour les domaines 1 à 6, les installations particulières et les informations complémentaires

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C 16-600

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

(*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

LEP : liaison équipotentielle LES : liaison équipotentielle supplémentaire DDHS : disjoncteur différentiel haute sensibilité

1 Appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
Néant	Néant	Néant	Néant

2 Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B2.3.1.c	L'ensemble de l'installation électrique n'est pas protégé par au moins un dispositif de protection différentielle. Commentaire : Valeur terre non conforme		
B2.3.1.h	Au moins un dispositif de protection différentielle ne fonctionne pas pour son seuil de déclenchement. (Disjoncteur de branchement)		

B2.3.1.i	La manœuvre du bouton test du (des) dispositif(s) de protection différentielle n'entraîne pas (son) leur déclenchement. (Disjoncteur de branchement)		
B3.3.1.d	 <p>La valeur de la résistance de la prise de terre n'est pas adaptée au courant différentiel résiduel (sensibilité) du ou des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation électrique.</p> <p>Commentaire :</p>		
B3.3.4.a	La connexion à la liaison équipotentielle principale d'au moins une canalisation métallique de gaz, d'eau, de chauffage central de conditionnement d'air, ou d'un élément conducteur de la structure porteuse du bâtiment n'est pas assurée (résistance de continuité > 2 ohms).		
B3.3.6.a1	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.		
B3.3.6.a3	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.		
B3.3.7.a	Au moins un conduit métallique en montage apparent ou encastré, comportant des conducteurs, n'est pas relié à la terre.		

3 Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B4.3.b	<p>Le type d'au moins un fusible ou un disjoncteur n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, coupe-circuit à fusible de type industriel, disjoncteur réglable en courant protégeant des circuits terminaux).</p> <p>Commentaire :</p>		
			
B4.3.e	Le courant assigné (calibre) de la protection contre les surcharges et courts-circuits d'au moins un circuit n'est pas adapté à la section des conducteurs correspondants.		
B4.3.f3	 <p>A l'intérieur du tableau, la section d'au moins un conducteur alimentant les dispositifs de protection n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement.</p> <p>Commentaire :</p>		

4 La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B5.3.a	Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, n'est pas satisfaisante (résistance > 2 ohms).		

5 Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B7.3.a	L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Commentaire : Matériels endommagés		
B7.3.d	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Commentaire : Dominos de raccordement non protégés accessibles.		
B8.3.e	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Commentaire :		

6 Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B8.3.a	L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Commentaire : Appareillages avec fusibles. Conduits métal		
			
B8.3.b	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. Commentaire : Luminaire extérieur, indice de protection inconnu. Bonnes de connexions inadaptées		
			

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement	
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies
Néant	Néant

P3. Piscine privée, ou bassin de fontaine Informations complémentaires	
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies
Néant	Néant

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations complémentaires (IC)
B11.a.3	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B11.b.2	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B11.c.2	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm.

6 – Avertissement particulier

Points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés :

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon le fascicule de documentation NF C 16-600 – Annexe C	Motifs
B3.3.3.a	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale	Non visible
B5.3.b	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire	Non visible
B5.3.d	Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et aux masses	Non visible

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

Installations, parties d'installation ou spécificités non couvertes

Les installations, parties de l'installation ou spécificités cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent DIAGNOSTIC :

N° article (1)	Libellé des constatations diverses (E1)
Néant	Néant

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

N° article (1)	Libellé des constatations diverses (E3)
Néant	Néant

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

Dossier n°: **PM11042201**

61/69

SARL SEQUIER

2 RUE GAMBETTA - 24000 PERIGUEUX Tel. – 05 53 05 83 18 ; Fax - 05 53 03 45 15

Email – contact@groupeexpertimmo.com ; N° Siret : 525 033 916

7 – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) représente(nt). L'installation fait également l'objet de constatations diverses.

DATE DU RAPPORT : **11/04/2022** DATE DE VISITE : **11/04/2022**
OPERATEUR : **MR MINARD PHILIPPE**

CACHET



SIGNATURE

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle 92937 Paris-la-Défence CEDEX)**.

8 – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre

Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Dispositif de protection contre les surintensités

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contacts directs

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage

Ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (tels que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15 mm minimum)

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

ANNEXE 1 : Points examinés au titre de l'état de l'installation intérieure d'électricité

Liste des points	Examen visuel	Essai	Mesurage
NOMBRE TOTAL DE POINTS A EXAMINER	49	9	12
1 - Appareil général de commande et de protection			
Présence	X		
Emplacement	X		
Accessibilité	X		
Caractéristiques techniques (Type d'appareil, type de commande, type de coupure)	X		
Coupure de l'ensemble de l'installation électrique (coupure d'urgence)	X	X	
2 - Dispositif de protection différentiel de sensibilité à l'origine de l'installation			
Présence	X		
Emplacement	X		
Caractéristiques techniques	X		
Courant différentiel-résiduel assigné	X	X	
Bouton test (si présent)	X	X	
Prise de terre			
Présence (sauf pour les immeubles collectifs d'habitation)	X		
Constitution (sauf pour les immeubles collectifs d'habitation)	X		
Résistance (pour les immeubles collectifs d'habitation, uniquement si le logement dispose d'un conducteur principal de protection issu des parties communes)			X
Mesures compensatoires	X	X	X
Installation de mise à la terre (conducteur de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection, conducteurs de protection) <i>*Pour les immeubles collectifs d'habitation, le conducteur de terre, la liaison équipotentielle principale et le conducteur principal de protection ne sont pas concernés</i>			
Présence	X*		
Constitution et mise en œuvre	X*		
Caractéristiques techniques	X*		
Continuité			X*
Mises à la terre de chaque circuit, dont les matériels spécifiques			X
Mesures compensatoires : protection par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA	X	X	
Socles de prise de courant placés à l'extérieur : protection par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA	X	X	
3 - DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES ADAPTES A LA SECTION DES CONDUCTEURS SUR CHAQUE CIRCUIT			
Présence	X		
Emplacement	X		X
Caractéristiques techniques	X		
Adéquation entre courant assigné (calibre) ou de réglage et section des conducteurs	X		
Interrupteurs généraux et interrupteurs différentiels courant assigné (calibre) adapté à l'installation électrique	X		
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire			
Liaison équipotentielle			
Présence	X		
Mise en œuvre	X		
Caractéristiques techniques	X		
Continuité	X		X
Mesures compensatoires	X		X

Installation électrique adaptée aux conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche			
Adaptation de la tension d'alimentation des matériels électriques en fonction de leurs emplacements <i>** Dans le cas où aucune indication de la tension d'alimentation n'est précisée sur le matériel électrique (cas, notamment, des matériels alimentés en très basse tension).</i>	X **		X **
Adaptation des matériels électriques aux influences externes	X		
Protection des circuits électriques par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA en fonction de l'emplacement	X	X	
5 - Protection mécanique des conducteurs			
Présence	X		
Mise en œuvre	X		
Caractéristiques techniques	X		
6 - Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage			
Absence de matériels vétustes	X		
Matériels inadaptés à l'usage : inadaptation aux influences externes	X		
Matériels inadaptés à l'usage : conducteur repéré par la double coloration vert/jaune utilisé comme conducteur actif	X		
Matériels présentant des risques de contacts directs : fixation	X		
Matériels présentant des risques de contacts directs : état mécanique du matériel	X		
Installations particulières			
Appareils d'utilisation situés dans les parties communes alimentés depuis la partie privative			
Tension d'alimentation	X		X
Protection des matériels électriques par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA (si non alimentés en TBTS***)	X	X	
Dispositif de coupure et de sectionnement à proximité.	X		
Appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes			
Tension d'alimentation	X		X
Mise à la terre des masses métalliques	X		X
Dispositif de coupure et de sectionnement de l'alimentation dans le logement.	X		
Piscine privée et bassin de fontaine			
Adaptation des caractéristiques techniques de l'installation électrique et des équipements	X		X
*** TBTS : très basse tension de sécurité			
Informations complémentaires			
Dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité ≤ 30 mA : protection de l'ensemble de l'installation électrique	X	X	
Socles de prise de courant : type à obturateur	X		
Socles de prise de courant : Type à obturateur	X		

ANNEXES

ATTESTATION(S) DE CERTIFICATION

Certificat de compétences Diagnosticteur Immobilier

N° CPDI 6031 Version 001



Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur MINARD Philippe

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 08/06/2021 - Date d'expiration : 07/06/2028
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 08/06/2021 - Date d'expiration : 07/06/2028

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 09/06/2021.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des conseils de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'infiltration par le plomb des peintures ou des cordons après travaux en intérieur de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2014 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiantaire dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticteur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
N° 4-0522
PORTÉE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev17

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

MINARD Philippe

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitat et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	16/05/2021	15/05/2028
Electricité	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	16/05/2021	15/05/2028
Plomb sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	16/05/2021	15/05/2028
Termites métropole	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	16/05/2021	15/05/2028

Date : 12/05/2021

Numéro de certificat : 10728460

Laurent Croguennec, Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, MR MINARD PHILIPPE, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par un opérateur :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés,
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de **300.000 €** par sinistre et 500.000 € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostic Technique.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.



ATTESTATION D'ASSURANCE



Assurance et Banque

**ATTESTATION D'ASSURANCES
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Nous soussignés **AGENCE CALVET**, 8 rue du 5^{ème} régiment de chasseurs 24000 PERIGUEUX, ,
certifions que :

**SARL SEGUIER - EXPERTIMMO
2 RUE GAMBETTA
24 000 PERIGUEUX**

est garantie auprès de **AXA FRANCE IARD**, 313 Terrasses de l'Arche 92 727 NANTERRE

par le contrat **Responsabilité Civile Professionnelle N°6930372704** pour l'activité suivante :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

Période de validité du 01/01/2022 au 31/12/2022

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie et ne peut engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à PERIGUEUX
Le 30 décembre 2021

Sandra CALVET
Agent Général AXA
N° Orlas 14005950 - www.onas.fr
rue du 5^e Régiment de Chasseurs - 24000 Périgueux
Tel : 05 53 54 74 86
E-mail : agence.calvet@axa.fr

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

N° : 2224E0760781U

N° de dossier : PM11042201

Etabli le : 11/4/2022

Valable jusqu'au : 10/4/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



Adresse : **527 LA PELINQUE 24480 URVAL**

Type de bien : maison individuelle

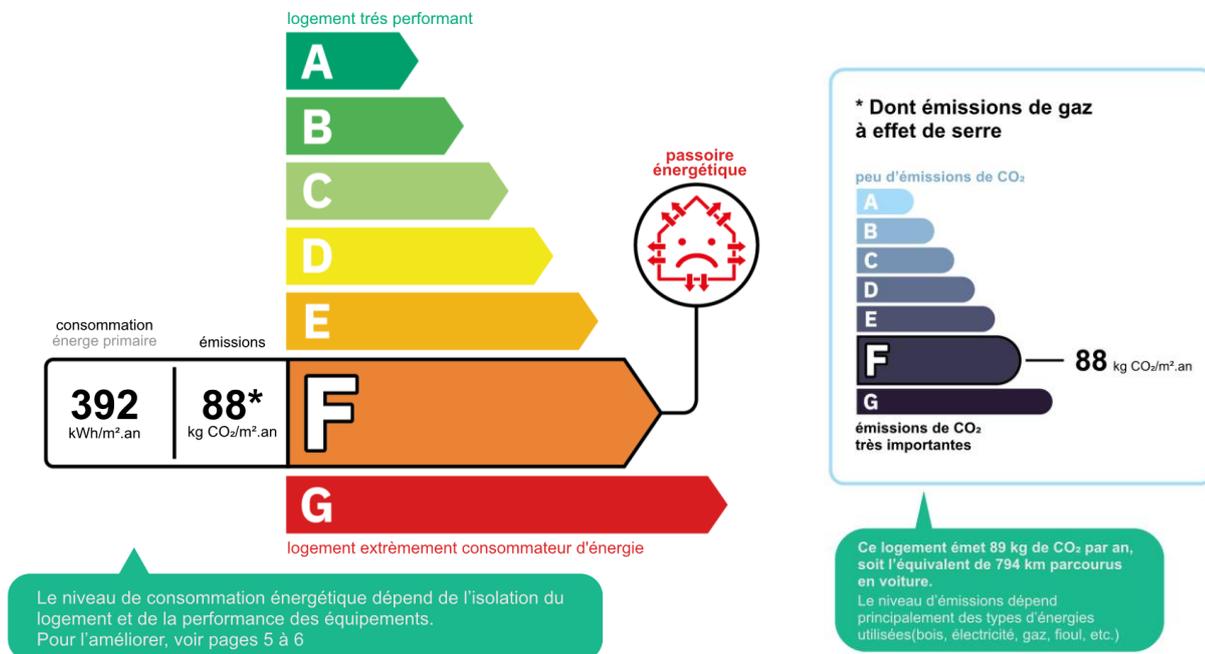
Année de construction : 1900

Surface habitable : **135 m²**

Propriétaire : WRIGHT GERRY OU SUE

Adresse : 527 LA PELINQUE 24480 Urval

Performance énergétique



Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires).

Voir p.3 pour voir les détails par poste.



Entre **3310€** et **4520€** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1^{er} janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?

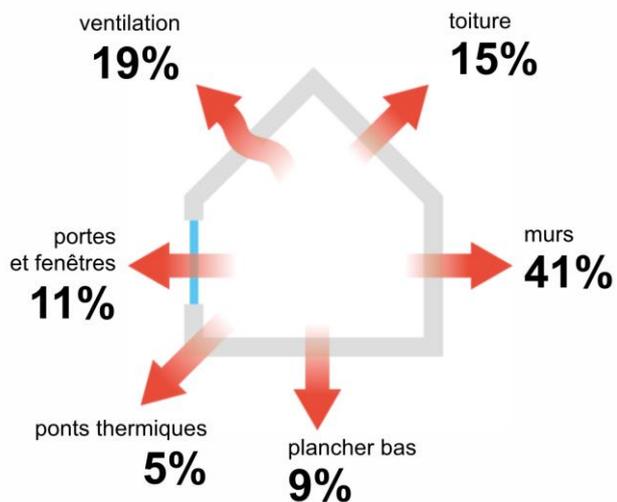
voir p.3

Informations diagnostiqueur
SARL SEQUIER
2 RUE GAMBETTA 24000
PERIGUEUX
Diagnostiqueur : MINARD

Tél : 0553058318
Email : contact@groupeexpertimmo.com
N° de certification : CPDI6031
Organisme de certification : ICERT

expertimmo
diagnostics

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

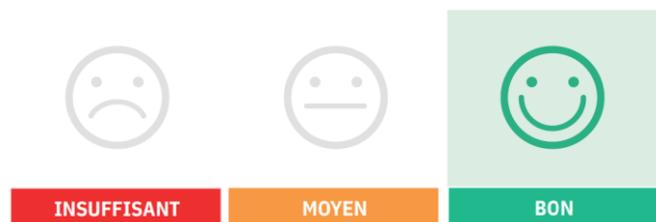


Système de ventilation en place



Ventilation naturelle par conduit

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :

- bonne inertie du logement
- logement traversant
- toiture isolée
- fenêtres équipées de volets extérieurs

Pour améliorer le confort d'été :

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :

- pompe à chaleur
- chauffe eau thermodynamique
- panneaux solaires photovoltaïques
- panneaux solaires thermiques
- géothermie
- réseaux de chaleur vertueux
- chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	 répartition des dépenses
 Chauffage	 fioul	32054 (32054 é.f.)	entre 2490€ et 3370€	 75%
 Chauffage	 bois	16328 (16328 é.f.)	entre 440€ et 610€	 13%
 Eau chaude sanitaire	 fioul	3391 (3391 é.f.)	entre 260€ et 360€	 8%
 Refroidissement	 électricité	0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	 0%
 Eclairage	 électricité	613 (266 é.f.)	entre 60€ et 90€	 2%
 Auxiliaires	 électricité	571 (248 é.f.)	entre 60€ et 90€	 2%
énergie totale pour les usages recensés		52957 kWh (52288 kWh é.f.)	entre 3310€ et 4520€ par an	 Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 125ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 1^{er} janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

**Température recommandée en hiver → 19°**

Chauffer à 19° plutôt que 21° c'est -18% sur votre facture **soit -1003€ par an**

astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.

**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C**

Climatiser à 28°C plutôt que 26°C, c'est en moyenne % sur votre facture **soit € par an**

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.

**Consommation recommandée → 125ℓ/jour d'eau chaude à 40°**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ.

177ℓ consommés en moins par jour, c'est -18% sur votre facture **soit -69€ par an**

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

Voir p.6 le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	Description	Isolation
 murs	Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant) donnant sur l'extérieur, sans isolation. Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant) donnant sur l'extérieur, isolation inconnue.	insuffisante
 plancher bas	Plancher bas dalle béton sur terre-plein sans isolation. Plancher bas lourd type : entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur l'extérieur sans isolation.	insuffisante
 toiture / plafond	Plancher haut combles aménagés sous rampant donnant sur des combles habitables isolation inconnue.	insuffisante
 toiture / plafond	Plancher haut entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur des combles perdus isolation inconnue.	insuffisante
 portes et fenetres	Porte-Fenêtre battante avec soubassement, Bois, Simple Vitrage, Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm). Porte-Fenêtre battante avec soubassement, Bois, Double Vitrage, Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm). Fenêtre battante, Bois, Simple Vitrage, absence de volets. Fenêtre battante, Bois, Simple Vitrage, Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e ≤ 22 mm). Porte bois opaque pleine.	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	Description
 chauffage	1 : Système de chauffage individuel. Chaudière fioul mixte, standard. Poêle/insert bois bûches (sans label flamme verte), Poêle/insert bois bûches (sans label flamme verte), Emetteurs : radiateur
 eau chaude sanitaire	Système ECS individuel (fioul), standard, mixte
 climatisation	Sans objet
 ventilation	Ventilation naturelle par conduit
 pilotage	Système de chauffage 1 : sans régulation pièce par pièce, radiateurs avec robinet thermostatique.

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels

Recommandations d'amélioration de la performance énergétique



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1 Les travaux essentiels montant estimé: 7635€ à 14760€

Lot	Description	Performance recommandée
 toiture et combles	Complément d'isolation du plancher haut. Ne pas négliger l'isolation des faux combles, des cloisons de redressement et des combles perdus. Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente.	
 plancher bas	Isolation du plancher bas par le dessous sur local non chauffé. Les entrées d'air d'un vide sanitaire ne doivent jamais être obstruées au risque d'engendrer des problèmes d'humidité.	
 murs	Isolation des murs par l'intérieur. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau	

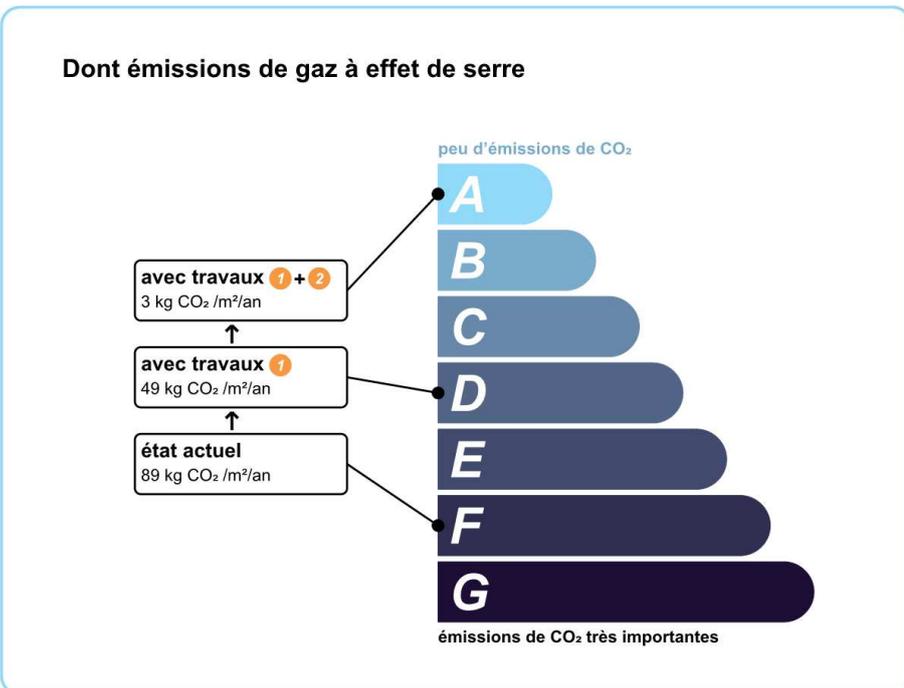
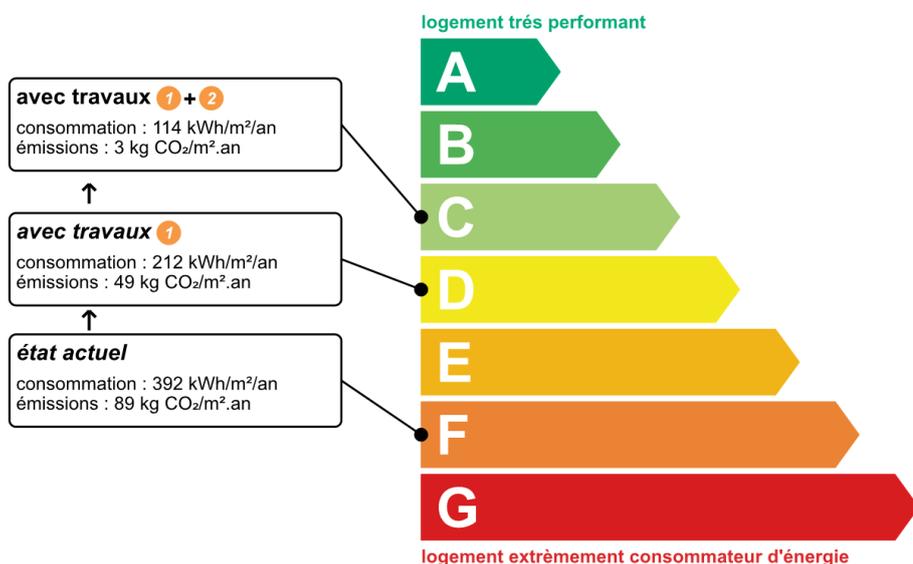
2 Les travaux à envisager montant estimé: 14100€ à 28850€

Lot	Description	Performance recommandée
 portes et fenêtres	Installation de fenêtres double-vitrage. Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air.	
 chauffage	Pompe à chaleur air/eau. Installer une pompe à chaleur air/eau	
 chauffage	Réguler et programmer le système de chauffage. Poser une horloge de programmation.	
 ventilation	VMC répartie. Installer Ventilation Mécanique Répartie	

Commentaires:

Recommandations d'amélioration de la performance énergétique (suite)

Évolution de la performance énergétique après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.fr/trouver-un-conseiller
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.fr/aides-de-financement

Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» (obligation de travaux avant 2028).

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **Expertec 7.5**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2224E0760781U**

méthode de calcul : **3CL-DPE 2021**

date de visite du bien : **11/4/2022**

Invariant fiscal du logement : **Non communiqué**

Référence de la parcelle cadastrale :

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Le nouveau moteur de calcul, fourni par les pouvoirs publics et mis en œuvre par les éditeurs de logiciel, pour la réalisation du DPE V3, est d'application obligatoire depuis le 1er juillet 2021, bien qu'étant toujours en cours de validation. Il fait encore l'objet de modifications.

Le diagnostiqueur n'a aucune possibilité d'intervenir sur les calculs réalisés, qui peuvent être imprécis ou erronés et en conséquence décline toute responsabilité s'agissant des étiquettes et des estimations.

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	 Mesuré ou observé	24
altitude	 API / issue d'internet	154m
type de bâtiment	 Mesuré ou observé	maison individuelle
année de construction	 Estimé	1900
surface habitable du logement	 Mesuré ou observé	135 m ²
surface habitable de l'immeuble	 Mesuré ou observé	0 m ²
nombre de niveaux du logement	 Mesuré ou observé	2
hauteur moyenne sous plafond	 Mesuré ou observé	2,5 m
nb. de logements du bâtiment	 Mesuré ou observé	1

enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
1 - MUR EXT SUD	 surface	Mesuré ou observé 15,833m ²
	 type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé Extérieur
	 matériau mur	Mesuré ou observé Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	 épaisseur mur	Mesuré ou observé 50cm
	 état d'isolation	Mesuré ou observé non isolé
2 - MUR EXT OUEST	 surface	Mesuré ou observé 9,3025m ²
	 type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé Extérieur
	 matériau mur	Mesuré ou observé Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	 épaisseur mur	Mesuré ou observé 50cm
3 - MUR EXT NORD	 état d'isolation	Mesuré ou observé non isolé
	 surface	Mesuré ou observé 3,4056m ²
	 type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé Extérieur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
3 - MUR EXT NORD	matériau mur	Mesuré ou observé	Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé	50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé	non isolé
4 - MUR EXT OUEST	surface	Mesuré ou observé	10,32m ²
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé	Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé	50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé	non isolé
5 - MUR EXT NORD	surface	Mesuré ou observé	14,1666m ²
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé	Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé	50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé	non isolé
6 - MUR EXT OUEST	surface	Mesuré ou observé	6,305m ²
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé	Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé	50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé	non isolé
7 - MUR EXT EST	surface	Mesuré ou observé	12,725m ²
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé	Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé	50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé	non isolé
8 - MUR EXT SUD	surface	Mesuré ou observé	11,5382m ²
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé	Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé	50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé	non isolé
9 - MUR EXT EST	surface	Mesuré ou observé	8,5406m ²
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé	Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé	50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé	non isolé
10 - MUR EXT SUD	surface	Mesuré ou observé	12,82m ²

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
10 - MUR EXT SUD	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé 50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé non isolé
11 - MUR EXT OUEST	surface	Mesuré ou observé 11,2086m ²
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé 50cm
12 - MUR EXT NORD	état d'isolation	Mesuré ou observé non isolé
	surface	Mesuré ou observé 12,975m ²
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
13 - MUR EXT NORD	épaisseur mur	Mesuré ou observé 50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé non isolé
	surface	Mesuré ou observé 8,09m ²
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé Extérieur
14 - MUR EXT EST	matériau mur	Mesuré ou observé Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé 50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé non isolé
	surface	Mesuré ou observé 13,284m ²
15 - MUR EXT NORD	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé 50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé inconnue
16 - MUR EXT EST	doublage	Mesuré ou observé matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
	surface	Mesuré ou observé 6,8m ²
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
16 - MUR EXT EST	épaisseur mur	Mesuré ou observé 50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé inconnue
	doublage	Mesuré ou observé matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
17 - MUR EXT SUD	surface	Mesuré ou observé 14,039m²
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé 50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé inconnue
	doublage	Mesuré ou observé matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
	surface	Mesuré ou observé 7,198m²
18 - MUR EXT OUEST	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé 50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé inconnue
	doublage	Mesuré ou observé matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
	surface	Mesuré ou observé 53
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé Comble fortement ventilé
Plafond 1	surface des parois séparant le logement du local non chauffé Aiu	Mesuré ou observé 53
	surface séparant le local non chauffé de l'extérieur Aue	Mesuré ou observé 75
	état isolation des parois du local non chauffé	Mesuré ou observé non isolé
	type de ph	Mesuré ou observé Combles perdues, entre solives bois avec ou sans remplissage
	état d'isolation	Mesuré ou observé inconnue
Plafond 2	surface	Mesuré ou observé 29
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé Extérieur
	type de ph	Mesuré ou observé Combles habitables, combles aménagés sous rampant
	état d'isolation	Mesuré ou observé inconnue
Plancher 1	surface	Mesuré ou observé 41
	type de pb	Mesuré ou observé dalle béton
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé terre-plein
	état d'isolation	Mesuré ou observé non isolé

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Plancher 1	périmètre plancher déperditif sur terre - plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé... P	Mesuré ou observé	27,86
	surface plancher sur terre-plein... S	Mesuré ou observé	41
	inertie	Mesuré ou observé	lourde
Plancher 2	surface	Mesuré ou observé	25,5
	type de pb	Mesuré ou observé	lourd type : entrevous terre-cuite, poutrelles béton
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	extérieur
	état d'isolation	Mesuré ou observé	non isolé
	inertie	Mesuré ou observé	lourde
	surface de baie	Mesuré ou observé	0,64
Fenêtre 1	type de vitrage	Mesuré ou observé	Simple Vitrage
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Bois
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	tunnel
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
	joints	Mesuré ou observé	absence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm)
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Sud : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
	surface de baie	Mesuré ou observé	1,9685
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Simple Vitrage
Fenêtre 2	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Bois
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	tunnel
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
	joints	Mesuré ou observé	absence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm)

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 2	orientation des baies	Mesuré ou observé	Ouest : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
Fenêtre 3	surface de baie	Mesuré ou observé	2,9184
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Simple Vitrage
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Bois
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	tunnel
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Porte-Fenêtre battante avec soubassement
	joints	Mesuré ou observé	absence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm)
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Nord : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
Fenêtre 4	surface de baie	Mesuré ou observé	2,205
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	6
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé	air sec
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Bois
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	tunnel
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Porte-Fenêtre battante avec soubassement
	joints	Mesuré ou observé	absence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm)
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Ouest : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
enveloppe (suite)	Fenêtre 5	surface de baie	Mesuré ou observé	1,8334
		type de vitrage	Mesuré ou observé	Simple Vitrage
		double fenêtre	Mesuré ou observé	non
		inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
		type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Bois
		positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	tunnel
		type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
		joints	Mesuré ou observé	absence
		type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm)
		orientation des baies	Mesuré ou observé	Nord : 1 baies
		type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
		type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
		type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
		enveloppe (suite)	Fenêtre 6	surface de baie
type de vitrage	Mesuré ou observé			Simple Vitrage
double fenêtre	Mesuré ou observé			non
inclinaison vitrage	Mesuré ou observé			Sup. 75°
type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé			Bois
positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé			tunnel
type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé			Porte-Fenêtre battante avec soubassement
joints	Mesuré ou observé			absence
type volets	Mesuré ou observé			Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm)
orientation des baies	Mesuré ou observé			Ouest : 1 baies
type de masques proches	Mesuré ou observé			aucun
type de masque lointain	Mesuré ou observé			aucun
type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé			Extérieur
enveloppe (suite)	Fenêtre 7			surface de baie
		type de vitrage	Mesuré ou observé	Simple Vitrage
		double fenêtre	Mesuré ou observé	non
		inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
		type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Bois
		positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	tunnel

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 7	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
	joints	Mesuré ou observé	absence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm)
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Sud : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
Fenêtre 8	surface de baie	Mesuré ou observé	0,6834
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Simple Vitrage
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Bois
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	tunnel
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
Fenêtre 9	joints	Mesuré ou observé	absence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm)
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Est : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
	Fenêtre 9	surface de baie	Mesuré ou observé
type de vitrage		Mesuré ou observé	Simple Vitrage
double fenêtre		Mesuré ou observé	non
inclinaison vitrage		Mesuré ou observé	Sup. 75°
type menuiserie(PVC...)		Mesuré ou observé	Bois
positionnement de la menuiserie		Mesuré ou observé	nu intérieur
type ouverture(fenêtre battante...)		Mesuré ou observé	Fenêtre battante
Fenêtre 9	joints	Mesuré ou observé	absence
	type volets	Mesuré ou observé	Aucune
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Sud : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
enveloppe (suite)	Fenêtre 10	surface de baie	Mesuré ou observé	1,68
		type de vitrage	Mesuré ou observé	Simple Vitrage
		double fenêtre	Mesuré ou observé	non
		inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
		type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Bois
		positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur
		type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
		joints	Mesuré ou observé	absence
		type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm)
		orientation des baies	Mesuré ou observé	Sud : 1 baies
		type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
		type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
		type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
		enveloppe (suite)	Fenêtre 11	surface de baie
type de vitrage	Mesuré ou observé			Simple Vitrage
double fenêtre	Mesuré ou observé			non
inclinaison vitrage	Mesuré ou observé			Sup. 75°
type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé			Bois
positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé			nu intérieur
type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé			Fenêtre battante
joints	Mesuré ou observé			absence
type volets	Mesuré ou observé			Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm)
orientation des baies	Mesuré ou observé			Ouest : 1 baies
type de masques proches	Mesuré ou observé			aucun
type de masque lointain	Mesuré ou observé			aucun
type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé			Extérieur
enveloppe (suite)	Fenêtre 12			surface de baie
		type de vitrage	Mesuré ou observé	Simple Vitrage
		double fenêtre	Mesuré ou observé	non
		inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
		type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Bois
		positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	tunnel

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 12	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
	joints	Mesuré ou observé	absence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm)
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Nord : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
Fenêtre 13	surface de baie	Mesuré ou observé	1,75
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Simple Vitrage
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Bois
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	tunnel
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
Fenêtre 14	joints	Mesuré ou observé	absence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e ≤ 22 mm)
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Nord : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
	Fenêtre 14	surface de baie	Mesuré ou observé
type de vitrage		Mesuré ou observé	Simple Vitrage
double fenêtre		Mesuré ou observé	non
inclinaison vitrage		Mesuré ou observé	Sup. 75°
type menuiserie(PVC...)		Mesuré ou observé	Bois
positionnement de la menuiserie		Mesuré ou observé	nu intérieur
type ouverture(fenêtre battante...)		Mesuré ou observé	Fenêtre battante
Fenêtre 14	joints	Mesuré ou observé	absence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e ≤ 22 mm)
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Est : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
enveloppe (suite)	Fenêtre 15	surface de baie	Mesuré ou observé	0,336
		type de vitrage	Mesuré ou observé	Simple Vitrage
		double fenêtre	Mesuré ou observé	non
		inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
		type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Bois
		positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	tunnel
		type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
		joints	Mesuré ou observé	absence
		type volets	Mesuré ou observé	Aucune
		orientation des baies	Mesuré ou observé	Sud : 1 baies
		type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
		type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
		type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
		enveloppe (suite)	Fenêtre 16	surface de baie
type de vitrage	Mesuré ou observé			Simple Vitrage
double fenêtre	Mesuré ou observé			non
inclinaison vitrage	Mesuré ou observé			Sup. 75°
type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé			Bois
positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé			tunnel
type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé			Fenêtre battante
joints	Mesuré ou observé			absence
type volets	Mesuré ou observé			Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e ≤ 22 mm)
orientation des baies	Mesuré ou observé			Ouest : 1 baies
type de masques proches	Mesuré ou observé			aucun
type de masque lointain	Mesuré ou observé			aucun
type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé			Extérieur
enveloppe (suite)	Porte 1			surface de porte
		type de porte	Mesuré ou observé	Bois opaque pleine
		joints	Mesuré ou observé	absence
		type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
pont thermique 1	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Plancher 1 / 1 - MUR EXT SUD	
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	6,46m	
	type isolation	Mesuré ou observé	sans isolation / sans isolation	

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
pont thermique 2	type de pont thermique	 Mesuré ou observé	Plancher 1 / 2 - MUR EXT OUEST
	longueur du pont thermique	 Mesuré ou observé	4,42m
	type isolation	 Mesuré ou observé	sans isolation / sans isolation
pont thermique 3	type de pont thermique	 Mesuré ou observé	Plancher 1 / 3 - MUR EXT NORD
	longueur du pont thermique	 Mesuré ou observé	2,48m
	type isolation	 Mesuré ou observé	sans isolation / sans isolation
pont thermique 4	type de pont thermique	 Mesuré ou observé	Plancher 1 / 6 - MUR EXT OUEST
	longueur du pont thermique	 Mesuré ou observé	3,32m
	type isolation	 Mesuré ou observé	sans isolation / sans isolation
pont thermique 5	type de pont thermique	 Mesuré ou observé	Plancher 2 / 4 - MUR EXT OUEST
	longueur du pont thermique	 Mesuré ou observé	5,01m
	type isolation	 Mesuré ou observé	sans isolation / sans isolation
pont thermique 6	type de pont thermique	 Mesuré ou observé	Plancher 2 / 5 - MUR EXT NORD
	longueur du pont thermique	 Mesuré ou observé	6,4m
	type isolation	 Mesuré ou observé	sans isolation / sans isolation
pont thermique 7	type de pont thermique	 Mesuré ou observé	Plancher 2 / 7 - MUR EXT EST
	longueur du pont thermique	 Mesuré ou observé	5,09m
	type isolation	 Mesuré ou observé	sans isolation / sans isolation
pont thermique 8	type de pont thermique	 Mesuré ou observé	Plancher 2 / 8 - MUR EXT SUD
	longueur du pont thermique	 Mesuré ou observé	5,09m
	type isolation	 Mesuré ou observé	sans isolation / sans isolation
pont thermique 9	type de pont thermique	 Mesuré ou observé	Porte 1 / 9 - MUR EXT EST
	longueur du pont thermique	 Mesuré ou observé	5,4m
	type isolation	 Mesuré ou observé	sans isolation
	largeur du dormant menuiserie	 Mesuré ou observé	5cm
	retour d'isolation menuiserie	 Mesuré ou observé	non
pont thermique 10	type de pont thermique	 Mesuré ou observé	Fenêtre 1 / 1 - MUR EXT SUD
	longueur du pont thermique	 Mesuré ou observé	3,28m
	type isolation	 Mesuré ou observé	sans isolation
	largeur du dormant menuiserie	 Mesuré ou observé	5cm
	retour d'isolation menuiserie	 Mesuré ou observé	non
pont thermique 11	type de pont thermique	 Mesuré ou observé	Fenêtre 2 / 2 - MUR EXT OUEST
	longueur du pont thermique	 Mesuré ou observé	5,64m
	type isolation	 Mesuré ou observé	sans isolation
	largeur du dormant menuiserie	 Mesuré ou observé	5cm
	retour d'isolation menuiserie	 Mesuré ou observé	non
pont thermique 12	type de pont thermique	 Mesuré ou observé	Fenêtre 3 / 3 - MUR EXT NORD
	position menuiserie	 Mesuré ou observé	tunnel

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
pont thermique 12	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 5,84m
	type isolation	Mesuré ou observé sans isolation
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé tunnel
pont thermique 13	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 4 / 4 - MUR EXT OUEST
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 5,48m
	type isolation	Mesuré ou observé sans isolation
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
pont thermique 14	position menuiserie	Mesuré ou observé tunnel
	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 5 / 5 - MUR EXT NORD
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 5,62m
	type isolation	Mesuré ou observé sans isolation
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
pont thermique 15	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé tunnel
	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 6 / 6 - MUR EXT OUEST
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 4,85m
	type isolation	Mesuré ou observé sans isolation
pont thermique 16	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé tunnel
	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 7 / 8 - MUR EXT SUD
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 4,48m
pont thermique 17	type isolation	Mesuré ou observé sans isolation
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé tunnel
	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 8 / 9 - MUR EXT EST
pont thermique 18	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 3,38m
	type isolation	Mesuré ou observé sans isolation
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé tunnel
pont thermique 18	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 9 / 10 - MUR EXT SUD
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 1,8m
	type isolation	Mesuré ou observé sans isolation
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé nu intérieur

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
pont thermique 19	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 10 / 10 - MUR EXT SUD
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 5,36m
	type isolation	Mesuré ou observé sans isolation
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé nu intérieur
pont thermique 20	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 11 / 11 - MUR EXT OUEST
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 5,8m
	type isolation	Mesuré ou observé sans isolation
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé nu intérieur
pont thermique 21	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 12 / 12 - MUR EXT NORD
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 5,54m
	type isolation	Mesuré ou observé sans isolation
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé tunnel
pont thermique 22	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 13 / 13 - MUR EXT NORD
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 5,5m
	type isolation	Mesuré ou observé sans isolation
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé tunnel
pont thermique 23	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 14 / 16 - MUR EXT EST
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 4,4m
	type isolation	Mesuré ou observé sans isolation
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé nu intérieur
pont thermique 24	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 15 / 17 - MUR EXT SUD
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 2,32m
	type isolation	Mesuré ou observé sans isolation
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé tunnel
pont thermique 25	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 16 / 18 - MUR EXT OUEST
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 4,46m
	type isolation	Mesuré ou observé sans isolation
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

envelop
de

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
pont thermique 25	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé
	position menuiserie	Mesuré ou observé

équipements

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
système de ventilation	type de ventilation	Mesuré ou observé
	année d'installation	Valeur par défaut
	nombre de façades exposées	Mesuré ou observé
Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint	type d'installation de chauffage	Mesuré ou observé
	surface chauffée	Mesuré ou observé
	type de générateur	Mesuré ou observé
	ancienneté	Mesuré ou observé
	énergie utilisée	Mesuré ou observé
	présence d'une ventouse	Mesuré ou observé
	Pn générateur	Mesuré ou observé
	QPO	Mesuré ou observé
	Rpint	Mesuré ou observé
	Rpn	Mesuré ou observé
	présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	Mesuré ou observé
	type de générateur	Mesuré ou observé
	ancienneté	Mesuré ou observé
	énergie utilisée	Mesuré ou observé
	type de combustible bois	Mesuré ou observé
	type de générateur	Mesuré ou observé
	ancienneté	Mesuré ou observé
	énergie utilisée	Mesuré ou observé
	type de combustible bois	Mesuré ou observé
	type d'émetteur	Mesuré ou observé
	année d'installation de l'émetteur	Mesuré ou observé
	surface chauffée par l'émetteur	Mesuré ou observé
	type de chauffage (divisé, central)	Mesuré ou observé
	type de régulation	Mesuré ou observé
	présence comptage	Mesuré ou observé
	type de distribution	Mesuré ou observé
isolation du réseau de distribution	Mesuré ou observé	

Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
équipements (suite)	type d'émetteur	 Mesuré ou observé	autre équipement
	année d'installation de l'émetteur	 Mesuré ou observé	nc
	surface chauffée par l'émetteur	 Mesuré ou observé	25,5m ²
	type de chauffage (divisé, central)	 Mesuré ou observé	divisé
	type de régulation	 Mesuré ou observé	poêle charbon, bois, fioul ou GPL
	présence comptage	 Mesuré ou observé	non
	type de distribution	 Mesuré ou observé	pas de réseau de distribution
	type d'émetteur	 Mesuré ou observé	autre équipement
	année d'installation de l'émetteur	 Mesuré ou observé	nc
	surface chauffée par l'émetteur	 Mesuré ou observé	16,5m ²
	type de chauffage (divisé, central)	 Mesuré ou observé	divisé
	type de régulation	 Mesuré ou observé	poêle charbon, bois, fioul ou GPL
	présence comptage	 Mesuré ou observé	non
	type de distribution	 Mesuré ou observé	pas de réseau de distribution
Système ECS	type d'installation	 Mesuré ou observé	installation classique
	type de générateur	 Mesuré ou observé	Chaudière fioul
	ancienneté	 Mesuré ou observé	nc
	énergie utilisée	 Mesuré ou observé	fioul
	type production ECS	 Mesuré ou observé	instantannée
	présence d'une ventouse	 Mesuré ou observé	non
	QPO	 Mesuré ou observé	0kW
	Rpn	 Mesuré ou observé	0 kW % (PCI)
	présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	 Mesuré ou observé	non
	Pn générateur	 Mesuré ou observé	24kW
	Traçage / bouclage ECS	 Mesuré ou observé	non
	pièces alimentées contiguës	 Mesuré ou observé	non
	production hors volume habitable	 Mesuré ou observé	oui

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

527 La Pelinque 24480 URVAL

A 395

INFORMATION DE COMMANDE

Date de commande : 11/04/2022

Valide jusqu'au : 11/10/2022

N° de commande : 245934

Reference interne: PM11042201

Adresse : 527 La Pelinque 24480 URVAL

Cadastre :

24560 000 A 395

Commune : URVAL

Code postal : 24480

Code insee : 24560

Lat/Long : 44.80628115 , 0.942953475029366

Vendeur ou Bailleur :

MR OU MME WRIGHT GERRY OU SUE

Acquéreur ou locataire :



RESUME DE L'ETAT DES RISQUES

Réglementaire

RADON Niveau 1

SEISME Niveau 1

ENSA/PEB Aucun

Informatif : ERPS

BASOL 0

BASIAS 0

ICPE 0

Sols Argileux Faible ou Nul ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Etude géotechnique du sol non requise (Loi ELAN, Article 68)

Risque naturel : Aucun plan de prevention des risques naturel recensé sur cette commune

Risque minier : Aucun plan de prevention des risques minier recensé sur cette commune

Risque technologique : Aucun plan de prevention des risques technologique recensé sur cette commune

INFORMATIONS LEGALES

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.



<https://www.etat-risque.com/s/BBSWA>

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° du Mis à jour le

2. Adresse ou parcelles

Code postal ou Insee

Commune

527 La Pelinque 24480 URVAL

24480

URVAL

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)

> L'immeuble (ou au moins une parcelle) est situé dans le périmètre d'un PPR **N** Oui Non X

Prescrit Anticipé Approuvé Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation <input type="checkbox"/>	crue torrentielle <input type="checkbox"/>	remontée de nappe <input type="checkbox"/>	avalanches <input type="checkbox"/>
cyclone <input type="checkbox"/>	mouvements de terrain <input type="checkbox"/>	sécheresse géotechnique <input type="checkbox"/>	feux de forêt <input type="checkbox"/>
séisme <input type="checkbox"/>	volcan <input type="checkbox"/>	autres <input type="text"/>	

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **M** Oui Non X

prescrit anticipé approuvé date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain autres

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé Oui Non X

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

Effet toxique Effet thermique Effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé Oui Non X

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui Non

L'immeuble est situé en zone de prescription Oui Non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble

est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQUE RÉGLEMENTAIRE

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1 <input checked="" type="checkbox"/>	zone 2 <input type="checkbox"/>	zone 3 <input type="checkbox"/>	zone 4 <input type="checkbox"/>	zone 5 <input type="checkbox"/>
Très faible	Faible	Modérée	Moyenne	Forte

INFORMATION RELATIVE À LA POLLUTION DE SOLS

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) Oui Non X

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE À POTENTIEL RADON

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3 Oui Non X

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente Oui Non

Vendeur ou Bailleur

MR OU MME WRIGHT GERRY OU SUE

Date / Lieu

11/04/2022 / URVAL

Acquéreur ou Locataire

Modèle Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement MTES / DGPR juillet 2018

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° du Mis à jour le

2. Adresse

Code postal ou Insee

Commune

527 La Pelinque 24480 URVAL

24480

URVAL

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

Oui Non

Révisé

Approuvé

Date

Si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON **zone A¹** **zone B²** **zone C³** **zone D⁴**
Aucun Très forte Forte modérée Faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatervicies A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE

Document de référence :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'Institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :
peut être consulté à la mairie de la commune de : URVAL
où est sis l'immeuble.

Vendeur ou Bailleur

MR OU MME WRIGHT GERRY OU SUE

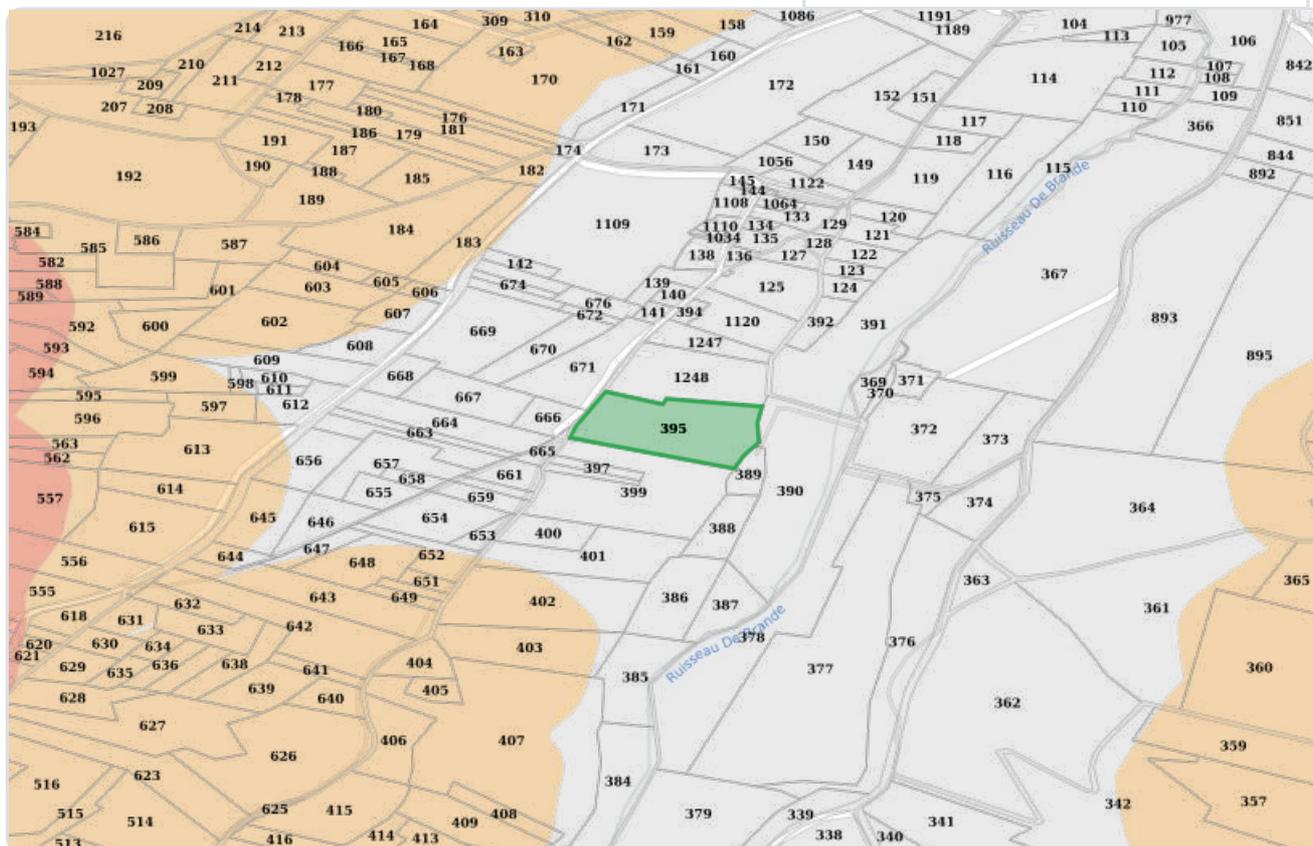
Date / Lieu

11/04/2022 / URVAL

Acquéreur ou Locataire

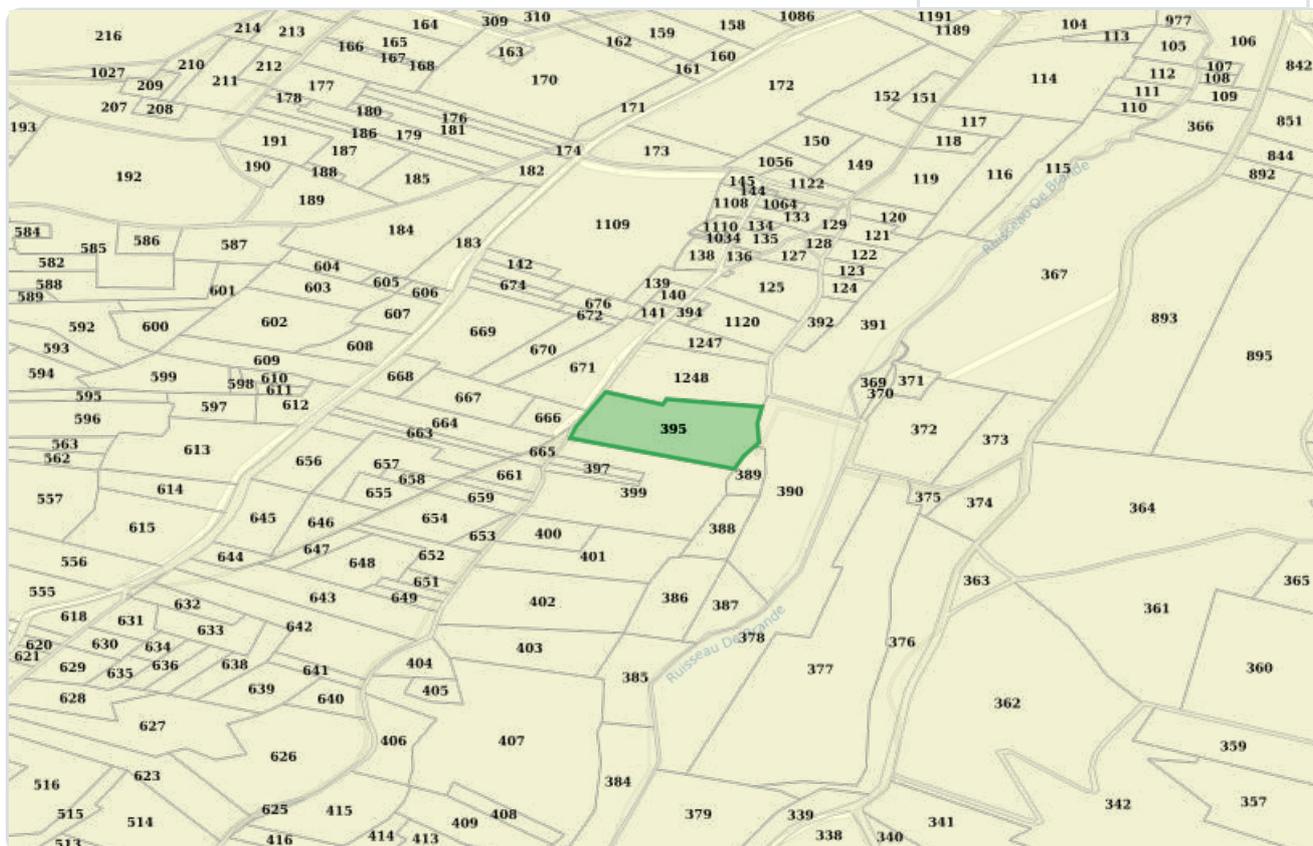
information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus. consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

MOUVEMENT DE TERRAIN (SOLS ARGILEUX)



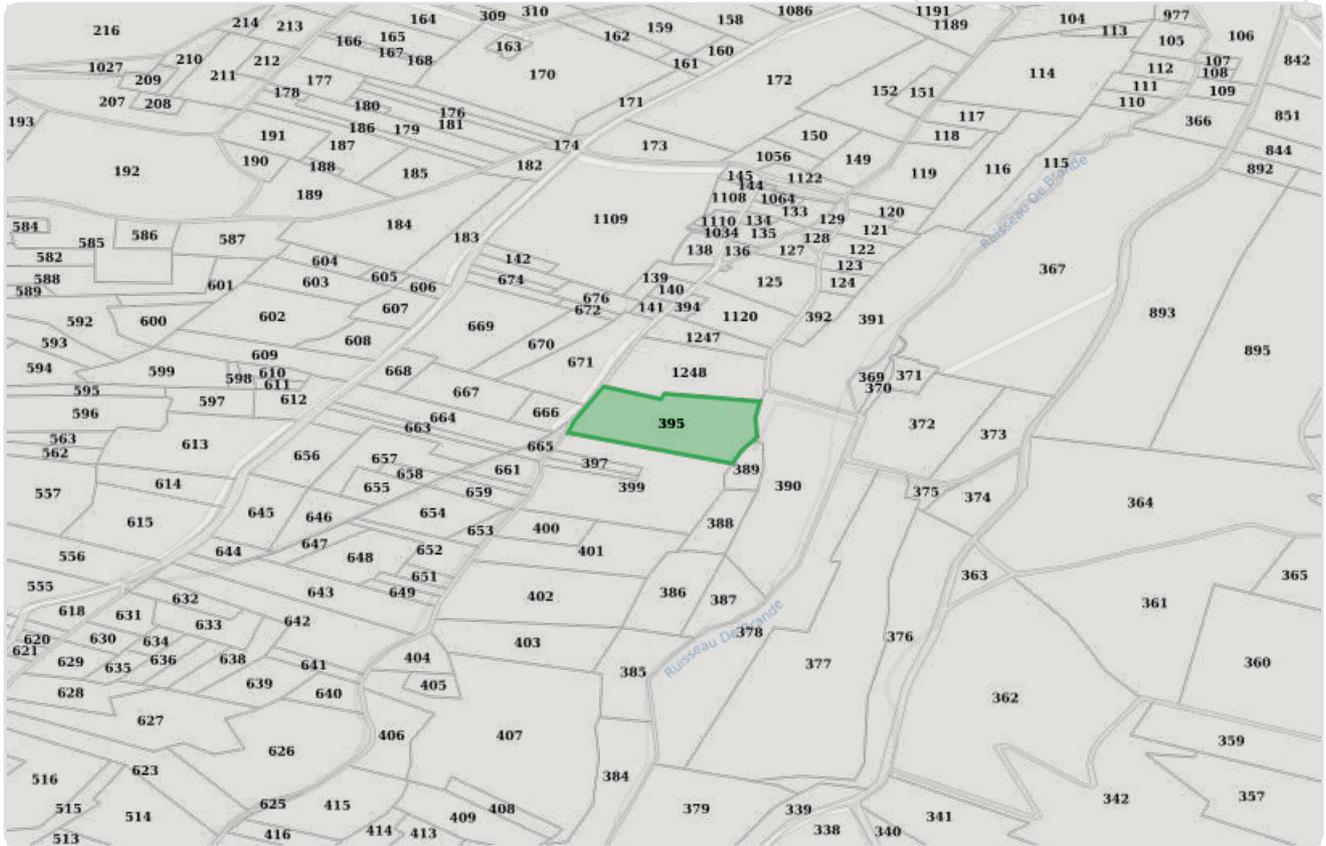
Moyen Fort

RADON



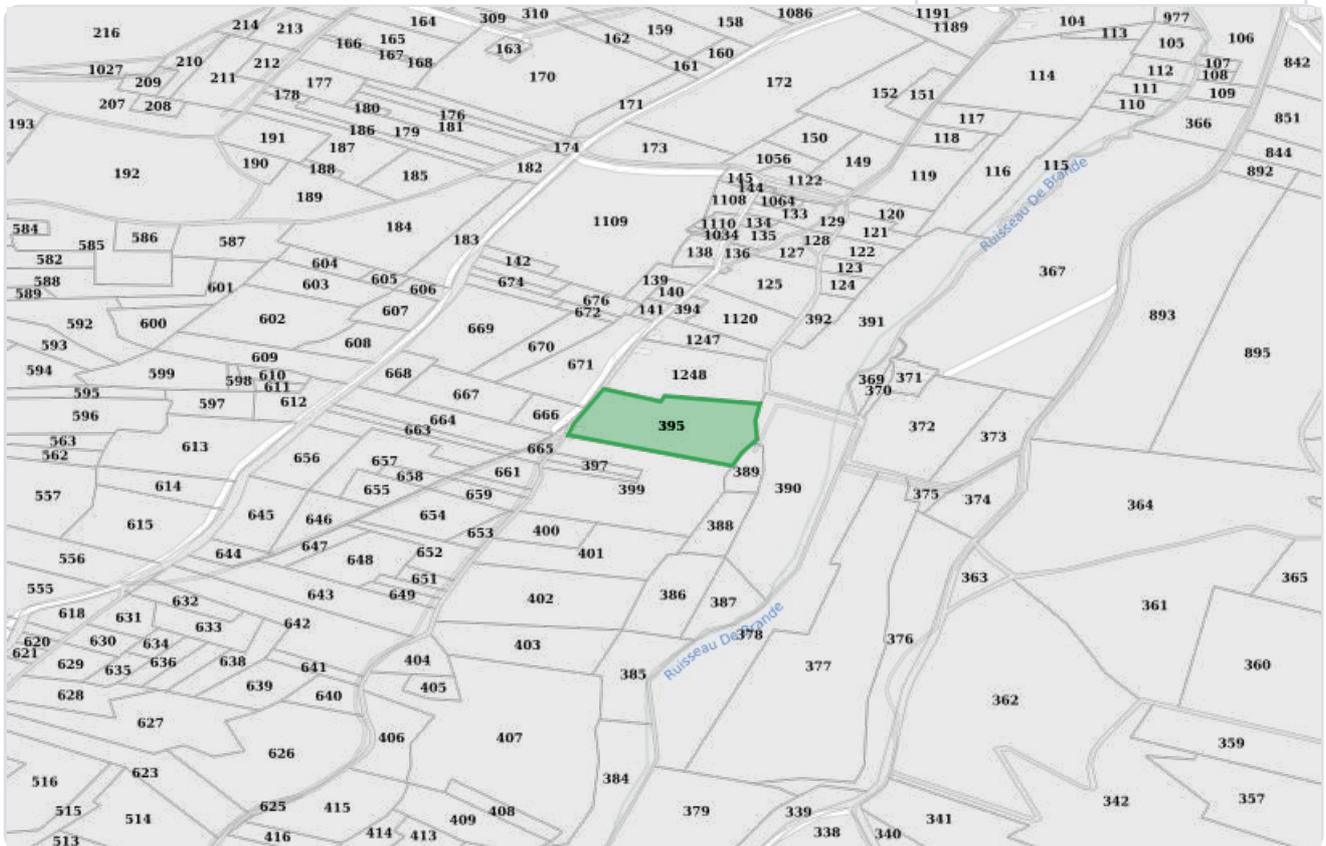
Niveau 1

SÉISME



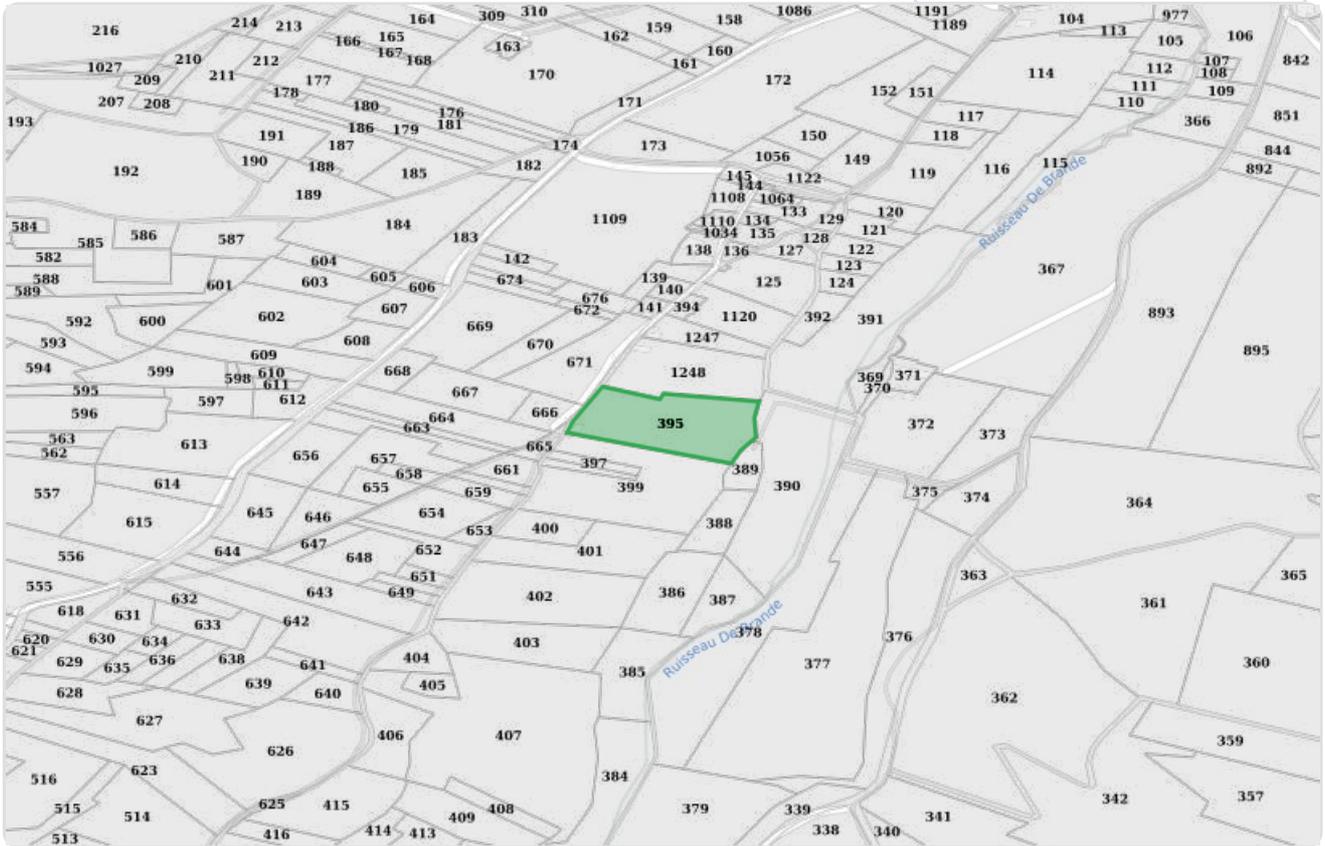
1 - Très faible

BASOL-BASIAS



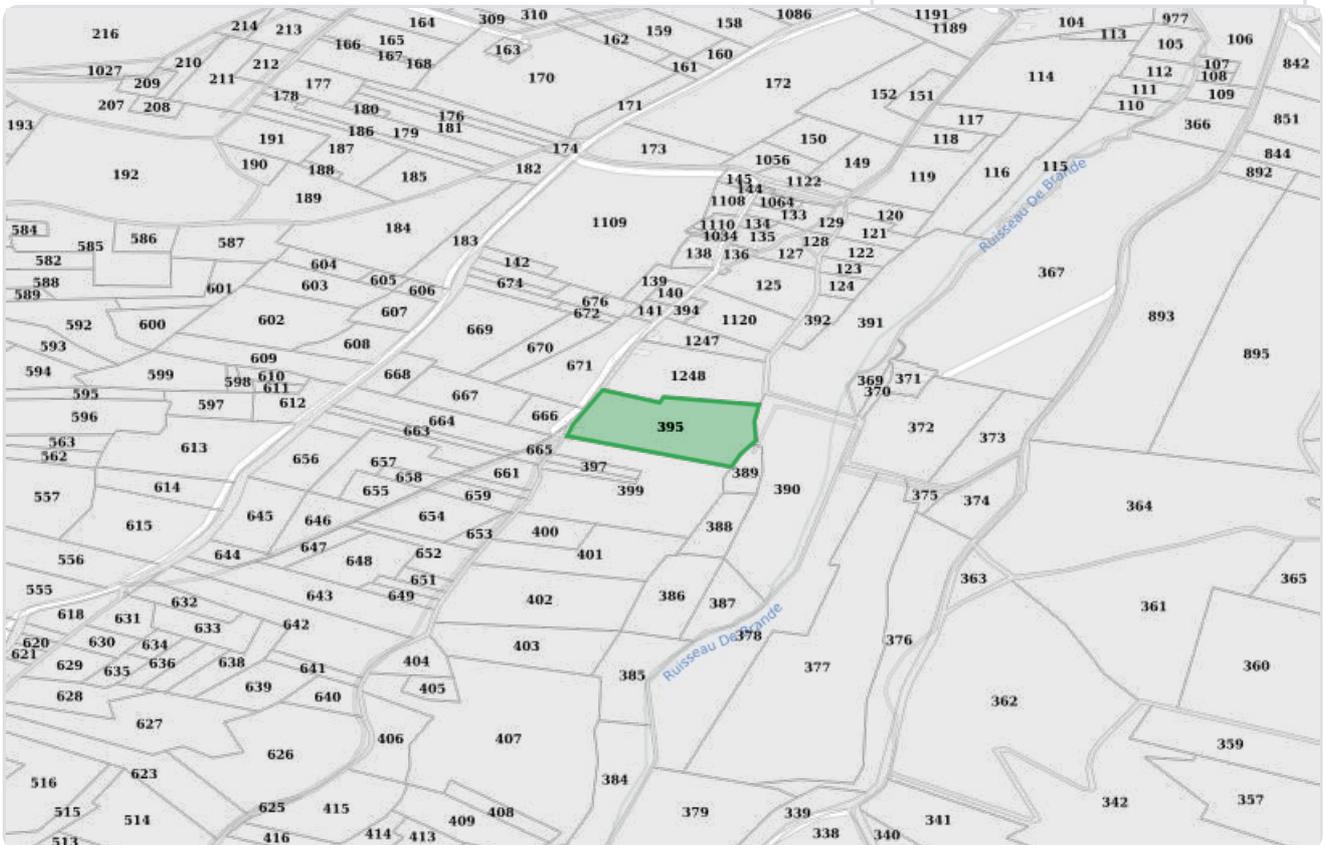
Non concerné

ICPE

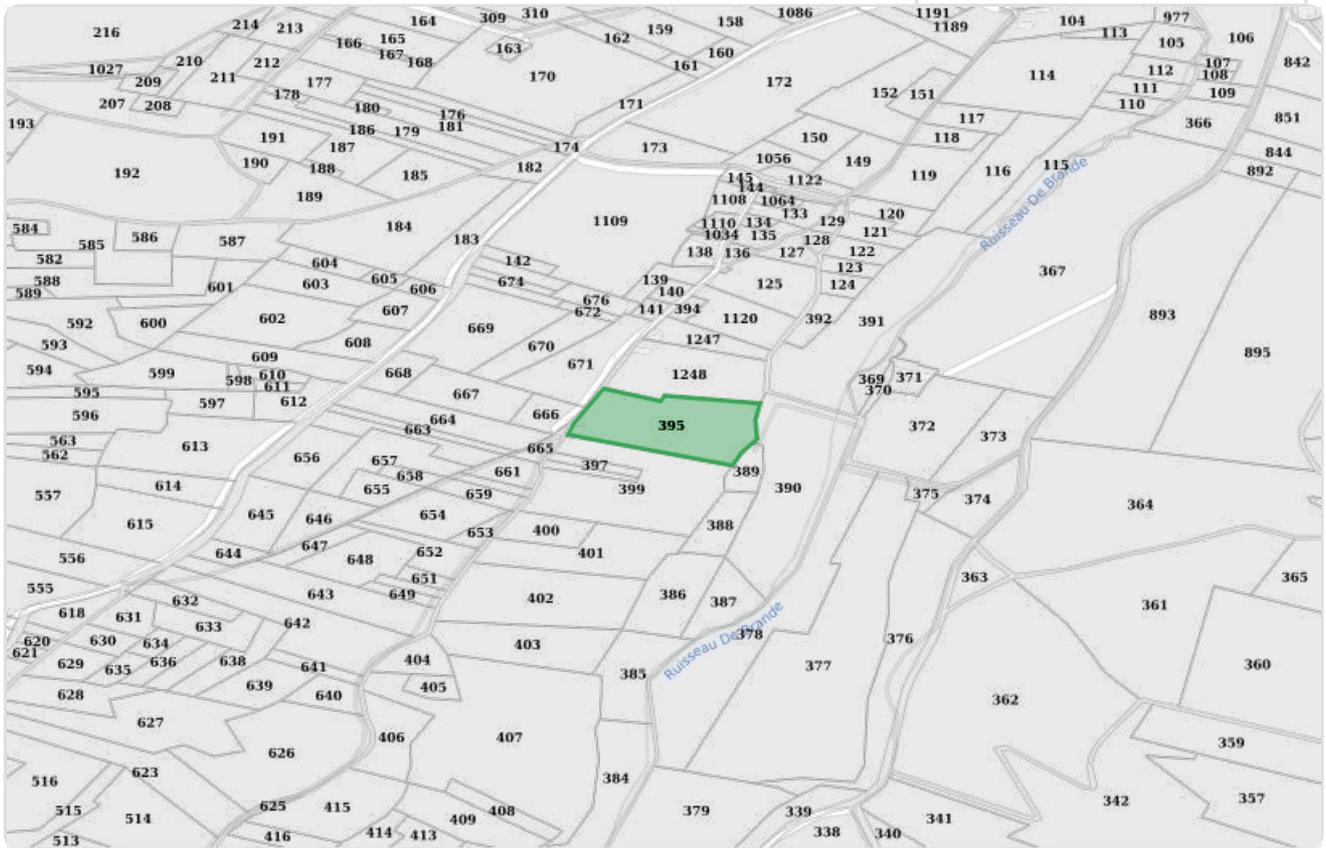


Non concerné

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)



Non concerné



Non concerné

Préfecture : Dordogne

Commune : URVAL

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

527 La Pelinque 24480 URVAL

24480 URVAL

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	25/05/2008	26/05/2008	07/08/2008	13/08/2008	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Etabli le :

11/04/2022

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur

Nom du vendeur ou du bailleur

MR OU MME WRIGHT GERRY OU SUE

Nom de l'acquéreur ou du locataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs :

www.georisques.gouv.fr